

Marie-Anne Chabin

Écrits en -oire (sur fond blanc)



Critique malicieuse de la société de l'information
à usage de ceux qui pensent (et donc archivent)

Tome 3 : « Écrit-oire »

Novembre 2014

Avant-propos

Ce recueil réunit les 53 billets postés sous le titre générique "Écrit-oire" entre le 16 septembre 2013 et le 15 septembre 2014 sur le blog de Marie-Anne Chabin (www.marieannechabin.fr), où ils sont toujours en ligne.

Chaque billet est systématiquement intitulé à l'aide d'un mot qui finit en –oire, substantif ou adjectif. C'est la troisième saison de ce blog « suffixé », après une année en –ité, et une année en –o, les deux premières années ayant donné lieu aux recueils : *Sérendipité et autres curiosités*, et *Allegro ma non troppo*.

Ces mots-titres sont le plus souvent un argument pour dissenter librement sur la société de l'information, le rapport au temps et à l'histoire, la gestion documentaire et l'archivage, dans un monde de plus en plus numérique.

Les 53 mots en –oire commentés dans le recueil sont (dans l'ordre alphabétique) :

accessoire, ambulatoire, armoire, auditoire, bouilloire, branloire, caquetoire, classificatoire, conservatoire, contradictoire, déboire, débredinoire/déberdinoire, dilatoire, discriminatoire, échappatoire, écritoire, écumoire, exécutoire, exutoire, foire, gloire, Grégoire, grimoire, histoire, illusoire, imprécatoire, inquisitoire, interrogatoire, ivoire, laboratoire, libérateur, mémoire, obligatoire, observatoire, passoire, pataugeoire, périssoire, pourboire, prémonitoire, préparatoire, prétoire, probatoire, provisoire, purgatoire, rédhibitoire, répertoire, Saint-Sébastien-sur-Loire, superfétatoire, suppositoire, territoire, Trafalgar Squoire, trajectoire, voire.

Le recueil se présente, comme les précédents, dans l'ordre chronologique de postage des billets.

En fin de recueil, le lecteur trouvera un index des mots-clés et une liste des liens web utilisés (liens indiqués par un astérisque dans le corps des billets).

Les illustrations sont pour l'essentiel des images personnelles.

Table des matières

01-Écritoire	19-Ambulatoire	37-Exutoire
02-Histoire	20-Territoire	38-Branloire
03-Mémoire	21-Observatoire	39-Trajectoire
04-Grimoire	22-Conservatoire	40-Provisoire
05-Illusoire	23-Ivoire	41-Déboire
06-Libératoire	24-Auditoire	42-Rédhibitoire
07-Purgatoire	25-Imprécatore	43-Accessoire
08-Débredinoire	26-Obligatoire	44-Gloire
09-Prétoire	27-Inquisitoire	45-Suppositoire
10-Probatoire	28-Pataugeoire	46-Contradictoire
11-Prémonitoire	29-Armoire	47-Grégoire
12-Répertoire	30-Interrogatoire	48-Préparatoire
13-Passoire	31-Périssoire	49-Caquetoire
14-Écumoire	32-Foire	50-Échappatoire
15-Bouilloire	33-Classificatoire	51-Dilatoire
16-Trafalgar Squoire	34-Exécutoire	52-Pourboire
17-Superfétatoire	35-Discriminatoire	53-Voire
18-Laboratoire	36-Saint-Sébastien-sur-Loire	

01-Écritoire

Posté le 16 septembre 2013

Après une année de billet en *-ité* (voir l'*e-book Sérendipité et autres curiosités*) puis une année en *-o* qui s'est achevée la semaine dernière avec *Roman-photo*, et dont le recueil sera publié le mois prochain, j'entame aujourd'hui la « saison 3 » de mon blog sous-titré « Critique malicieuse de la société de l'information à usage de ceux qui pensent (et donc archivent) », avec les mêmes règles que je me suis fixées au lancement du blog en juin 2011 : un rythme hebdomadaire et un suffixe à l'année.

Comme nouveau suffixe, j'ai choisi *-oire*, d'abord parce que j'aime beaucoup les diphtongues, ensuite parce que *-oire* est un suffixe très ancien dans la langue française, autant dans les substantifs comme histoire ou mémoire, que je commenterai au cours des prochaines semaines, que dans les adjectifs comme probatoire et illusoire, deux qualificatifs qui m'inspirent bien des réflexions dans le monde de l'information numérique... Je précise qu'il s'agit exclusivement du suffixe *-oire* avec un *e* final ; donc pas de brèves de comptoir ni de coups d'encensoir...

Écritoire s'est naturellement imposé comme le premier de la série car un blog, c'est d'abord de l'écriture, en tout cas pour celle qui l'alimente.

Écritoire (nom féminin) est un terme particulièrement attachant car c'est un bon exemple du cycle de vie métonymique des mots au cours des temps, au gré de l'évolution des techniques et des pratiques. L'écritoire a d'abord désigné **les instruments nécessaires pour écrire** (parchemin ou papier + encre + plume) ; puis le sens s'est élargi au **petit meuble** où l'on rangeait ces instruments, une cousine du secrétaire (mot masculin) en quelque sorte. L'écritoire et le secrétaire... Voilà un couple intéressant : l'écrit n'est pas toujours secret, le secret peut être étranger à l'écrit (un bijou, une boucle de cheveu, un morceau d'étoffe...).

Côté mobilier, il existe de très belles pièces d'ébénisterie, comme les écritoires d'officier de marine proposés à la vente sur le site d'antiquités de la Timonerie*, par exemple celui-ci :

Enfin, l'écritoire a aussi le sens de **pièce où l'on écrit**. Il faut bien nommer le lieu où se tient la personne dont l'activité essentielle est l'écriture, tel le moine copiste. L'écritoire n'est ici que la forme française du latin *scriptorium*.

Et aujourd'hui ?

Le terme est toujours utilisé par les fabricants et marchands de meubles avec de nouveaux modèles que, personnellement, j'associe plus volontiers à la cuisine qu'à l'écriture..., ou simplement pour désigner la tablette accrochée à un siège et qui permet de prendre des notes dans une salle de cours ou de conférences.



Mais la véritable écritoire de l'ère numérique se désolidarise d'un lieu délimité dans l'espace.

Elle est partout, dans chaque écran de chaque appareil électronique, partout où un objet connecté permet d'enregistrer de l'information et de l'ordonner dans une mémoire. L'internaute dresse son écritoire là où il se trouve, comme on dressait naguère la table à l'endroit le plus approprié pour les convives, ou comme le nomade dresse sa tente à l'endroit le plus propice pour passer la nuit.

L'écritoire d'aujourd'hui est donc très mobile et ne cesse de voyager. La différence est qu'il n'y a pas que les officiers de marine qui écrivent ; tout internaute est en position d'écrire en surfant sur l'océan numérique !

02-Histoire

Posté le 23 septembre 2013

Qu'est-ce qui est aussi bien ancienne que contemporaine, tantôt singulière (avec une majuscule) et tantôt plurielle, volontiers universelle et toujours personnelle, écrite par un universitaire ou racontée par une grand-mère ?



Le père de l'Histoire est Hérodote avec ses histoires, récits de ses voyages, chroniques de ses observations. L'historien est là le témoin direct ou quasi-direct de ce qu'il rapporte, comme le seront plus tard les historiographes officiels au service de leur souverain, avant que l'histoire ne devienne une « science » avec son matériau (les archives) qui permet d'investiguer au-delà de la période vécue.

L'histoire collective se doit d'être bien écrite et on peut là-dessus s'en remettre au magnifique et indémodable *Comment on écrit l'histoire* de Paul Veyne (1971)*. Quant aux histoires qui se racontent, je renvoie à *Comment raconter des histoires à nos enfants* de Sara Cone Bryant (1911) où l'on trouvera l'histoire d'Épaminondas qui m'a inspiré il y a quelques années le nom d'un syndrome archivistique*.

À quoi sert l'Histoire ? À quoi servent les histoires ? À proposer à un public un récit véridique ou fictif à des fins de référence et d'éducation. À cet égard, deux citations m'ont accrochée au fil de mes lectures.

Dans le gratuit *Direct Matin* du 16 avril 2012, à une semaine du premier tour des élections présidentielles, un article de Jean-Marc Morandini sur les interventions télévisées des candidats est titré « L'histoire s'écrit en direct à la télé ». Qui écrit ? L'histoire ne s'écrit pas toute seule tout de même ! C'est confondre survenance d'un fait historique et histoire...

Dans *Le Monde* du 1^{er} septembre 2013, on peut lire cette phrase du secrétaire d'État américain John Kerry au sujet de l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre en Syrie : « L'histoire nous jugera extrêmement sévèrement si nous détournons le regard ». L'Histoire invoquée comme argument politique ? La crainte du Jugement ? Hum... Pourquoi pas ? Mais n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ?

Avez-vous remarqué que l'histoire est présente dans le monde de l'entreprise sous ses deux formes (connaissance du passé et récit pédagogique) ?

D'un côté, **de plus en plus de dirigeants éprouvent le besoin de raconter l'histoire de leur entreprise**, pour des raisons de communication institutionnelle ou de valorisation commerciale ; on recherche alors, avec délice et fébrilité, les « vieilles archives » dont beaucoup ont disparu par négligence ou désintérêt, tout en continuant à foutre en l'air les « jeunes archives ». Ces dirigeants, le plus souvent, ne veulent pas voir le lien entre les traces documentaires d'aujourd'hui et les traces documentaires d'hier ; ils se montrent étonnamment inconscients du fait que les secondes ne peuvent exister si on détruit les premières, à moins que ce ne soit une politique de terre brûlée délibérée...

De l'autre côté, **les histoires que l'on raconte aux collaborateurs**, via les outils de communication d'entreprise ou lors de séminaires ou de formation, pour illustrer les concepts, séduire le public et faire passer les messages. C'est ce qu'on appelle le *storytelling*. Rejetant l'*anglicising* et l'expression française aussi longue que creuse proposée comme traduction (« communication narrative »), **je voudrais parler d'historiage**. Historiage comme coloriage, précisément, car il s'agit bien de donner des histoires comme on donne des couleurs à une trame théorique. **L'histoire, quelle qu'elle soit, devrait être composée et exposée, non pas dans un but de fausse érudition pour « Gagner des millions », mais afin de comprendre le monde dans lequel on vit et, si possible, contribuer à son épanouissement.**

03-Mémoire

Posté le 30 septembre 2013

« Bien qu'ayant reçu l'appellation de mémoire, les techniques de stockage d'information ne sont pas des mémoires au sens usuel du terme. Il manque à celles-ci des processus d'oubli et de réminiscence, à la racine de nos capacités d'abstraction, d'apprentissage et d'imagination », écrit Jean-Gabriel Ganascia dans un texte intitulé *La mémoire informatique au service de l'homme**.

On ne peut certes attribuer aux machines ou attendre d'elles les facultés qui caractérisent les êtres vivants. Néanmoins, le choix du mot *mémoire* (*memory*) pour les outils informatiques n'est pas si décalé. En effet, avant le stockage et la capacité (ou l'incapacité) de restituer les éléments stockés, il y a la question de savoir quelles sont ces informations et comment elles sont arrivées là.

Pour les humains comme pour les outils informatiques, le processus de mémoire commence véritablement avec l'enregistrement (chronologique) des données dans la mémoire. **Toute mémoire est un dispositif comprenant l'acquisition des données et leur répartition dans un réceptacle (cortex, matière, disque), la fonction de conservation avec des opérations de maintenance ou d'entretien (rafraîchissement, exercice), et le processus de restitution des informations à partir d'une association entre une donnée actuelle et une donnée ancienne** (la madeleine d'aujourd'hui réveille la madeleine d'antan, le mot-clé « automobile » envoyé à une base de photos patrimoniales appelle les images d'automobiles, mais aussi de « voitures » plus anciennes si le thésaurus est bien fait).

Il semble évident que la qualité de la restitution, par laquelle on aura tendance à évaluer la qualité de la mémoire, dépend de la qualité de l'enregistrement et de la maintenance du classement avant de dépendre de la qualité de la conservation.



La mémoire informatique est en réalité une mémoire déléguée pour l'homme, un aide-mémoire comme pouvait l'être naguère une liste manuscrite de chiffres ou de mots-clés. La différence est la rapidité et le volume d'informations traitées par la machine, avec plus ou moins d'utilité future : enregistrement pléthorique de fichiers de données sur des serveurs bureautiques avec X versions sans intérêt mais tracées dans le détail, enregistrement d'images et de sons en continu avec les caméras de vidéo-surveillance, etc.

On dit que l'informatique ne perd rien, qu'il reste toujours des traces de ce qui a été une fois enregistré mais il faudrait plus de nuance. On peut effectivement exhumer des choses étonnantes d'un ordinateur, mais des humains aussi... Et la mémoire informatique, au quotidien, montre bien des oublis et des troubles du souvenir : données impossibles à récupérer parce que l'enregistrement n'a pas été documenté, nom de fichier abscons, mot-clé de recherche inexistant dans le texte du document, image déformée, etc.

La mémoire ne se confond pas non plus avec les informations qui sont stockées dans le réceptacle et que l'on appelle, selon les cas, souvenirs ou archives. **La mémoire est inséparable de la personne, du peuple, de la machine, de la maison qui en est le propriétaire, au contraire des données :**

ON PEUT TRANSMETTRE SES ARCHIVES, PAS SA MÉMOIRE.

De ce point de vue, les lieux de mémoire chers à Pierre Nora devraient plutôt s'appeler lieux de re-mémoire, lieux où on initie un nouveau processus d'enregistrement en lien avec quelque chose ou quelqu'un qui a disparu

Avec LES mémoires, on change de registre (c'est le cas de le dire). **Le singulier trace le présent ; le pluriel compose le passé.** Les mémoires sont de la littérature : le cardinal de Retz*, l'Outre-tombe* ou l'âne Cadichon*.

04-Grimoire

Posté le 7 octobre 2013

À côté de l'histoire qui peut être aussi bien contemporaine qu'ancienne, à côté de la mémoire qui peut-être vive aussi bien que morte, le grimoire, lui, est toujours « vieux ». Vieux et mystérieux.

Grimouard rime avec Fort-Boyard. C'est typiquement dans ce genre de lieu retiré qu'on s'attend à dénicher un grimoire, n'est-ce pas ? Fendant bravement les toiles d'araignée, vous descendez un escalier dont les marches craquèlent étrangement d'avoir été trop peu fréquentées. Dans la cave, doublement voûtée par l'architecte et le poids des ans, une table empoussiérée aux allures d'établi ou plutôt de paillasson, laisse deviner le coin d'un objet qui ressemble à un livre d'un autre âge, recouvert de bric et de broc... Vous retenez votre respiration, c'est lui, le grimoire tant espéré, là où vous allez peut-être fébrilement déchiffrer :

- un testament olographe des frères Grimm,
- le secret de fabrication de la bière Grimbergen,
- un lien de parenté occulte avec la famille Grimaldi,
- ou plus modestement quelques dessins de grimaces inédites...

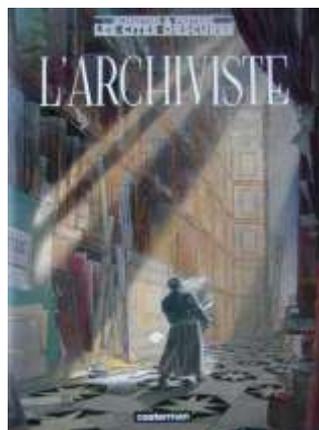
Ah qu'il est bon de s'imaginer en alchimiste à la veille de découvrir la pierre philosophale ! On sourit déjà en pensant à la pépite cachée sous les fioritures cabalistiques des pages roussies par l'usure... Mais on devra le plus souvent se contenter d'une petite souris cachée sous la reliure.

Peu importe. **Il faut satisfaire à ce besoin de faire vibrer de temps à autre la corde sensible de l'alchimiste moyenâgeux qui sommeille en chacun de nous (ou presque).** Qui n'a jamais ressenti l'attrait pour les vestiges du passé et les mystères que l'imaginaire y attache : les vieilles pierres, les vieux meubles, les vieux parchemins, les vieux grimoires ?

Et bien sûr, comment ne pas remarquer que de l'alchimiste à l'archiviste, il y a bien peu de choses, tout au moins sur le plan de l'écriture. Deux petites lettres font la différence : un « r » ou un « l », l'un et l'autre très aériens par nature, et un « m » ou un « v ».

Le lien entre les deux personnages, l'alchimiste et l'archiviste, est assez bien entretenu par la bande dessinée de Schuiten et Peeters publiée en 1987 et rééditée en 2000 :

Des grimoires et encore des grimoires pour ces « cités obscures ». De quoi alimenter une histoire bizarrement dénuée de toute date, compilée dans ce « rapport sur un curieux cas de superstition par Isidore Louis, chargé de recherches à l'Institut central des Archives, sous-section des Mythes et légendes » (si, si, c'est écrit dans le livre !).



Cet album méconnaît largement la réalité du monde des archives, le processus d'accumulation et de sédimentation organique qui le différencie du monde des livres, ses méthodes de classement et de recherche. À vrai dire, la majorité des œuvres de fiction, littéraires ou cinématographiques, qui mettent en scène les archives méconnaît cette réalité mais le constat, certainement partageable par bien des métiers, n'a aucune importance et n'enlève absolument rien à la qualité de l'intrigue ou de l'illustration.

Je veux juste remarquer que cet archiviste-là (Isidore) fait des recherches, « retrouve des traces », rédige un rapport, mais n'archive rien ! C'est que l'archivage, c'est autre chose, tout aussi fascinant, voire plus...

05-Illusoire

Posté le 14 octobre 2013

La technologie numérique agit parfois comme une drogue, un aphrodisiaque qui procure des illusions. N'est-il pas illusoire :

- de croire que l'on est proche de quelqu'un parce que l'on est connecté au même réseau ?
- de vouloir défendre l'écologie et préserver les forêts en dématérialisant à tout va ?*
- de vouloir tout conserver : les données en général, les données personnelles en particulier, au motif que la trace existe, que toute trace intéresse l'Histoire et que la technologie permet de la stocker ?

Cette ambition de tout conserver est illusoire dans les deux sens du terme : irréaliste et captieuse.

Elle est **irréaliste** dans la mesure où, par la combinaison des volumes exponentiels et des coûts de gestion et de maintenance des archives numériques*, une conservation intégrale de qualité de toutes les données produites entraînerait des dépenses faramineuses ; **une société qui dépense plus pour le passé que pour l'avenir est une société qui se meurt.**

Elle est **captieuse** parce qu'elle laisse croire que l'historien a besoin de toutes les traces pour « faire de l'histoire »*. **C'est un mirage !** Et on se précipite vers la mer de données...



Je vais citer de nouveau l'historien québécois Jean-Claude Robert qui pose la question : « Connait-on nécessairement mieux le passé parce qu'on dispose d'un plus grand volume d'archives ? ». Sa réponse est non, bien sûr*.

Le succès de *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324* (1975) est dû à son exemplarité, à sa représentativité, au regard particulier d'Emmanuel Le Roy Ladurie, à sa compétence à analyser et faire parler les sources, à sa sympathie pour son sujet*. Y a-t-il lieu de déplorer que chaque village français n'ait pas fait l'objet d'une monographie similaire ? La pertinence des travaux historiques n'est pas indexée sur le volume des archives ; elle dépend de deux qualités humaines : la capacité à observer le présent car les travaux historiques ne s'adressent pas aux morts, et la compétence à identifier et critiquer les sources existantes.

Si mes informateurs sont fiables, 75% des archives de la période médiévale conservées aux Archives nationales de France n'ont jamais été consultés. Quand on regarde la courbe d'inflation de la production de données un millénaire plus tard, décréter *a priori* l'exigence de tout conserver relève de l'illusion. **Un des arguments des tenants du tout archiver est qu'on ne sait pas ce que les historiens rechercheront demain.** Certes, on ne sait pas ce que demain sera. Cependant, avec mes trois ans de recherches historiques pour ma thèse* et mes trente-cinq ans d'expérience du monde des archives, j'ai une réponse à cette question : **les historiens de demain demanderont ce que l'on n'aura pas conservé !** Car même si d'aucuns croient tout conserver, ils ne conservent pas tout... Le syndrome d'Épaminondas* sévit toujours. Les archivistes doivent avoir la modestie de reconnaître qu'ils sont influencés par les constats de lacunes dans les fonds d'archives constitués par les générations passées mais ne sont pas à l'abri d'un manque de discernement aux yeux des générations futures.

Et puis, il ne faut pas oublier de faire confiance aux initiatives individuelles et collectives, en dehors des institutions, pour créer la mémoire des communautés.

06-Libératoire

Posté le 21 octobre 2013

La conservation de tout sur tout est un mirage. On ne peut tout conserver, pas plus qu'on ne peut tout détruire.

La réglementation règle finalement peu de choses : tantôt, elle est trop pointue et ne concerne que peu de monde, par exemple, l'alinéa II 1°) de l'article L110-4 du code de commerce : « sont prescrites un an après la livraison toutes actions en paiement pour nourriture fournie aux matelots par l'ordre du capitaine » ; tantôt, elle est très vague (la preuve est libre) et donne lieu à tous les scénarios possibles et imaginables.

La conservation, tout comme son pendant la destruction, est donc surtout une affaire de tempérament. Il y a les insoucients, les fébriles, les joueurs, les maniaques, les paranoïaques, les hypocondriaques...

Détruire des documents ou des données peut être un crime (destruction délibérée de preuves) ou un simple geste de bon sens qui doit autant à la nature intrinsèque des éléments détruits qu'à la relation de responsabilité et d'affectivité que le sujet (vous, moi, celui ou celle qui détruit) entretient avec l'objet. **Ce qu'on ne dit pas assez, c'est que la destruction de documents et de données est aussi un acte libératoire.**

Face à destruction déléguée aux souris (au fond de la cave pour le papier, au bout de la main d'un gestionnaire d'un jour pour le numérique), l'acte délibéré de destruction libère... Il remplace avantageusement la destruction hypocrite qui consiste à détourner le regard des problèmes croissants de gestion de volumes croissants et à refiler à d'autres la patate chaude. Il s'oppose à la non-destruction craintive et soumise,

La destruction consciente et assumée de documents ou de données est un acte qui libère :

- **du souci de gérer des masses informes** ou de léguer à ses successeurs le soin de les gérer à sa place ;
- **de la confusion du magma mémoriel** ; la jungle des données où on ne voit plus l'astre solaire ni le nord, où on se heurte à des lianes numériques à chaque pas, où on est abasourdi par le bruit de l'information permanente ;
- **de la pesanteur de l'hier et de l'avant-hier** ; quand le passé est trop prégnant, au point d'entraver le progrès, il est opportun de jeter du lest.

La destruction à bon escient de documents ou de données libère car elle procure de la sérénité, de la clarté, de la légèreté.

Il y a de nombreux objets que l'on empile par négligence et que l'on conserve par sentimentalisme. Les documents au fond, c'est comme les chaussettes : on les entasse au fil des ans dans des placards, on en acquiert de nouvelles et on remise les autres au fond du tiroir en se disant qu'on s'en resserrira sûrement, on se rassure à l'idée qu'on pourra s'en resserrir ; on aime savoir qu'elles sont là : les chaussettes d'enfant tricotées par la grand-mère, les chaussettes de ski le jour d'une chute mémorable, les chaussettes rose fluo, cadeau qu'on a jamais osé porter, les chaussettes préférées dont l'élastique a rendu l'âme, et tant d'autres.

On finit par s'habituer à leur présence comme à leur inutilité. Mais ne faut-il pas de temps à autre ouvrir la cage et laisser les chaussettes s'envoler ?



Un problème cependant : c'est toujours le lendemain du jour où l'on a jeté quelque chose que l'on en a besoin et qu'on regrette son geste. Comment faire ?

07-Purgatoire

Posté le 28 octobre 2013

À peine a-t-on jeté un document inutile qu'on se trouve en avoir besoin ! Ce n'est pas systématique mais suffisamment fréquent pour qu'on s'arrête sur le phénomène. Votre document n'a pas été jugé digne de rejoindre le paradis documentaire que l'on nomme Archives, avec un A majuscule. Et il s'est retrouvé, d'un mouvement de bras ou d'un clic, plongé dans les flammes de l'enfer. C'est bien sûr une image car chacun sait qu'il ne faut pas brûler les documents périmés mais les recycler*. Vous pensiez de bonne foi ne plus en avoir besoin mais une nuit a passé et le contenu, vexé d'avoir été écarté, en a profité pour se rappeler à votre mémoire, cherchant à se rendre indispensable. Ou encore, c'est, par hasard, votre collègue qui vous pose une question dont cet ex-document détenait la réponse.

Que faire ? **N'y a-t-il donc pas de juste milieu entre l'Enfer et le Paradis, entre la béatitude des élus et la souffrance éternelle des damnés**, telles qu'on les voit dans maintes représentations, par exemple ici sur les bas-reliefs de la cathédrale d'Orvieto :



Le Purgatoire est là pour ça !

Défini par la théologie catholique comme un processus de purification des âmes qui précède, pendant un temps plus ou moins long, l'entrée au Paradis, le Purgatoire a souvent été représenté comme un lieu : un lieu rafraîchissant chez les premiers Chrétiens (un genre de frigo ?), plus chaud au Moyen Âge...

Je n'irai pas plus loin dans l'explication théologique – je suis assez hérétique comme ça ;-) – **mais l'idée du Purgatoire évoque si bien la notion d'entre-deux, de sas de décantation entre deux zones opposées, en attendant une affectation définitive, que je l'ai très vite adoptée et transposée au monde archivistique.**

Le Purgatoire des données ne sert pas qu'à procurer une assurance ou à atténuer les regrets dans les cas d'hésitation sur la destruction d'un document précis. Il peut jouer un rôle plus systématique dans la gestion de la conservation des documents, particulièrement dans l'environnement numérique. Quand on considère que :

- a) plus de 75% des documents produits et reçus dans cet espace documentaire qu'est la messagerie électronique ne présentent aucun intérêt à être conservés ;
- b) beaucoup de gens croient que toute leur documentation est importante voire vitale mais quelques mois ou années plus tard, ces mêmes gens ne savent même plus de quoi on parle si on évoque avec eux ces fameux documents jugés naguère essentiels (je l'ai observé maintes fois chez maintes personnes),

le purgatoire archivistique est **très pratique dans l'environnement numérique** : on entasse dans le sas tout ce qui n'a pas une justification précise de conservation. Pendant la période de sommeil décidée au préalable (trois mois ou trois ans), on pourra, grâce aux moteurs de recherche, repêcher un document méritoire injustement condamné ; les éléments rappelés à l'occasion d'une requête seront le cas échéant requalifiés, i.e. admis au paradis des Archives, et les autres laissés à leur ensommeillement. À l'issue de cette période de sécurité, on détruira tout ce qui n'a pas servi et qui a toute chance de ne jamais servir.

Le point d'attention est organisationnel : pour faire passer la procédure, il faut ruser un peu et mettre une belle pancarte sur la porte du Purgatoire, genre « salle de repos », avec des images de plages-transats-cocotiers. C'est assez efficace.

Pour conclure, mon retour d'expérience est que dans la gouvernance quotidienne de mon information, depuis que j'ai créé mon purgatoire, je suis presque au paradis !

08-Débredinoire

Posté le 4 novembre 2013

C'est un nom commun mais ce pourrait bien être un nom propre puisqu'il **n'existe à proprement parler qu'un seul débredinoire, celui de Saint-Menoux, dans l'Allier**, comme il n'y qu'une petite sirène, celle de Copenhague, et qu'une statue de la Liberté, celle de New York...

Le nom débredinoire (prononcez : *déberdinoire*) est formé à partir de l'adjectif bredin (*berdin*), qui signifie « simple d'esprit » en dialecte bourbonnais, du préverbe privatif « de » et du suffixe -oire des noms d'instruments car il s'agit bien d'un instrument. De ce fait, c'est un mot plutôt féminin mais il est également employé au masculin. Pour ma part, je dis « le » déberdinoire, à la mode berrichonne, depuis mon enfance où j'en ai souvent ouï parler.

La « débredinoire » est selon les sources un tombeau, une châsse, un reliquaire, un cercueil de pierre. Concrètement, c'est « un sarcophage trapézoïdal en grès rouge de 1,99 m de long, 0,66 m de large à la tête, 0,35 m au pied ; hauteur de 0,42 m à 0,57 m. ». L'Inventaire des lieux de pèlerinage* qui donne ces précisions, ajoute : « Sur le côté de la cuve, une fenestella réalisée au moyen de deux pierres arquées et chanfreinées portant des motifs floraux semble dater du XIIe siècle ».



Cet objet atypique renferme les restes d'un évêque d'origine irlandaise (Ah ! ces saints irlandais...) venu au VIIe siècle rendre l'âme dans un village bourbonnais auquel il a donné son nom : Saint-Menoux, après avoir indiqué, dit la chronique, l'emplacement où il fallait construire l'église. Or, - toujours selon le bréviaire de l'église de Bourges* – un simple d'esprit nommé Blaise réussit à passer la tête dans le tombeau de son saint patron et fut guéri de sa folie. D'autres guérisons ayant été constatées, le culte du saint s'est répandu et, pour faciliter l'opération, une fenêtre a été percée quelques siècles plus tard dans le sarcophage relevé à hauteur d'homme. Les registres paroissiaux de Saint-Menoux mentionneraient quelques cas de rétablissement heureux, pour le plus grand plaisir des généalogistes qui les découvrent.

Entre foi populaire et attraction touristique, le débredinoire de Saint-Menoux poursuit depuis quatorze siècles son petit bonhomme de chemin. On trouve à ce jour assez peu de littérature sur les particularités géologiques et telluriques dont le sous-sol de l'église serait doté et qui provoqueraient une sorte d'électrochoc salvateur aux patients atteints d'une maladie mentale lorsque leur tête se trouve à un certain endroit dans une certaine position. Il existe toutefois une référence assez détaillée sur la géobiologie à Saint-Menoux*.

On se plaît alors à imaginer la tenue d'une table ronde sur les sources de la connaissance des phénomènes inexplicables, avec quatre invités aux disciplines et objectifs bien différents : les monuments historiques, la généalogie, la recherche médicale et la géographie sacrée. L'animateur serait bien sûr la sérendipité !*

Personnellement, j'ai mis ma tête quelques secondes dans le déberdinoire de Saint-Menoux en 1983, il y a donc trente ans ; ça ne m'a pas fait mal et il n'y a pas de risque à croire que ça a pu me faire du bien. Je n'ai là-dessus qu'une seule interrogation : bien que la prescription trentenaire ait été supprimée du code civil français par la loi du 17 juin 2008, je me demande si l'effet de mon déberdinage n'est pas prescrit et si je ne devrais pas y retourner....

09-Prétoire

Posté le 11 novembre 2013

Le mot « prétoire » est un des mots que je préfère dans la langue française. Il a une histoire (la légion romaine, la garde prétorienne, etc.) même s'il n'est plus guère utilisé au quotidien que dans son sens figuré de salle d'audience d'un tribunal. C'est un mot imagé, presque mystérieux et assez populaire (les « brèves de prétoires » concurrencent bien les « chroniques judiciaires »). À côté, l'anglais *courtroom* paraît terne, technique, mollement descriptif.

En tant que diplomatiste engagée (je consacre beaucoup de mon temps à étudier l'authenticité, la véracité, la sincérité des écrits numériques), j'aime surtout cette citation du chartiste Georges Tessier : « On peut donc avancer que **la critique diplomatique est née dans le prétoire ou sur le forum à l'occasion de débats judiciaires ou de controverses politiques ou religieuses, quand le nœud du litige ou de la polémique était constitué par un document ou une série de documents contestés** ». Cette citation est tirée de *L'Histoire et ses méthodes* (La Pléiade, 1961) dont Georges Tessier a signé le chapitre « Diplomatie ».



Elle est remarquable parce que la diplomatie est généralement présentée comme une science auxiliaire de l'histoire dont le but est d'apprécier l'authenticité des actes médiévaux, ce qui est vrai. Georges Tessier rappelle simplement qu'avant d'être utilisée *a posteriori* pour la recherche historique, cette méthode d'analyse et de critique des actes s'est forgée lors d'une polémique impliquant des acteurs « vivants ». En effet, les travaux de Jean Mabillon, père de la diplomatie, sont nés au XVII^e siècle d'une querelle entre l'ordre des Jésuites et l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés, avec intervention du ministre Colbert pour calmer le jeu. Il est donc logique que la discipline se renouvelle régulièrement au contact des débats suscités par les nouvelles formes de preuve.

Deux exemples, avec l'image et l'écrit électronique.

Dans son **article « L'image dans le prétoire »**, repris dans le livre *La vérité par l'image* (Denoël, 2006)*, **Christian Delage** explique comment au tout début du XX^e siècle en Amérique puis en 1945 lors du procès de Nuremberg, l'institution judiciaire a donné à l'image fixe puis à l'image animée un statut de preuve, ce que les historiens tentaient de faire de leur côté sans y parvenir vraiment. C'est dans le cadre du tribunal, dans le contexte d'une affaire précise avec l'ensemble des protagonistes que les conditions d'admission en preuve des documents figurés ou cinématographiques ont été détaillés. **La Justice et l'Histoire ne disent pas forcément la même vérité mais la Justice se révèle plus prompte que l'Histoire à définir les caractéristiques de la véracité.**

L'arrêt de la Cour de cassation du 4 décembre 2008 (n° de pourvoi 07-17622)*, volontiers considéré comme la première jurisprudence pour l'archivage électronique en est un autre exemple. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) envoie en 2003 un courrier à la société Continent laquelle affirme ne l'avoir jamais reçu et, estimant qu'il y a dommage, assigne la CPAM au tribunal. À l'appui de sa bonne foi, la CPAM produit une impression du fichier Word d'où est sorti le courrier original signé et posté, et qui est toute la trace qu'elle possède de cet envoi. Par pure sottise, elle l'imprime sur un papier à entête anachronique. La Cour d'appel de Reims accepte néanmoins cette impression en 2007 comme « copie informatique » du courrier de 2003 et déboute la société Continent. Un an plus tard, la Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour d'appel au motif, entre autres, qu'il n'est pas conforme aux conditions d'admissibilité en preuve de l'écrit sur support électronique énoncées dans le code civil depuis l'an 2000 (art. 1316-1)*.

Comment peut-on qualifier de « copie » un document (le fichier bureautique est un document) qui préexiste à l'original ?! Le statut du document est au cœur de l'analyse diplomatique. Or, on confond trop souvent copie, exemplaire, double, reproduction, minute... à se demander pourquoi et pour qui la langue française est si riche. Le fichier Word est très précisément une minute (i.e. un brouillon validé). Son impression n'est que la reproduction d'une minute. Et il y a beaucoup à dire encore sur la date, l'enregistrement, l'archivage...

Oui, il n'y a pas de doute, la diplomatie devrait s'immiscer davantage dans les prétoires !

10-Probatoire

Posté le 18 novembre 2013

Ce test probatoire a-t-il été probant ? Heureusement, il est légal.

On peut lire cette petite phrase pédagogique sur un forum consacré à la langue française pour illustrer la différence entre les trois termes*. Elle est très pertinente dans le monde de l'archivage.

Probatoire signifie « qui sert à prouver, qui est destiné à éprouver, qui a vocation à prouver. Il qualifie généralement une opération (test, examen) ou une période comme la période probatoire du permis (« permis probatoire » étant un raccourci). C'est un qualificatif qui est en général attribué *a priori* par le décideur, l'autorité qui lance l'opération ou institue la règle.

Probant signifie simplement « qui prouve ». Il qualifie le plus souvent des faits ou des documents. Mais, sauf erreur, prouver n'est pas un verbe intransitif ; on ne peut pas dire « les documents prouvent » comme on dirait « les chiens aboient » ou « les lilas fleurissent ». Il faut bien ajouter le « quoi », dire ce que prouvent les documents : un fait, une affirmation, un droit, un mensonge... Et ce qualificatif ne peut être attribué *a priori* par l'auteur du fait ou du document ; c'est à l'utilisateur, dans le cas ultime au juge, d'attribuer ce qualificatif, donc *a posteriori*.

Quant à **légal**, cela veut dire « conforme à la loi », sauf quand on l'utilise en français dans le sens de *legal*, juridique.

On parlait il y a quelques années d'archivage **légal***, formule plus commerciale que rigoureuse car l'archivage, en tout cas en France, n'est ni légal ni illégal ; il existe une loi française sur les archives, avec une vision essentiellement patrimoniale, mais pas de loi sur l'archivage.

Les nouvelles expressions à la mode sont : archivage à valeur probante, archivage électronique à vocation probatoire, mais aussi archivage électronique des documents à valeur probatoire, archivage de documents à valeur probante, et encore archivage probant ou archivage de contenus à vocation probatoire.

J'avoue que j'y perds mon latin ! Qu'est ce qui, de l'archivage ou des documents, a vocation à prouver quoi ? Faut-il comprendre que certains systèmes d'archivage ne concernent que l'archivage des attestations (le document probatoire par excellence) ? Faut-il comprendre que ces systèmes d'archivage ne concernent que les documents qui ont été acceptés comme preuve par un juge ?

Qui plus est, la « vocation probatoire » semble être une caractéristique du seul archivage car on ne la trouve guère ailleurs. En cette période de crise des vocations, c'est sans doute une bonne nouvelle, mais pour qui ? Quant à la valeur, il est bien connu qu'elle n'attend pas le nombre des années, ce qui est gênant pour les documents à conserver à long terme...

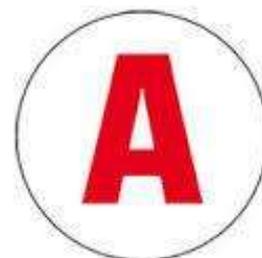
Archiver est un petit mot simple et efficace qui veut dire très précisément : mettre dans un endroit sécurisé les documents qui le méritent en raison de leur valeur engageante et du fait de leur forme diplomatique (daté, signé, enregistré) afin de les y conserver en l'état et de les maintenir accessibles pendant la durée nécessaire.

Archivage est un mot suffisamment clair, même si d'aucuns le confondent avec sauvegarde ou déménagement. Quel besoin de l'enturbanner comme un mamamouchi avec des tautologies ?

L'archivage à vocation probatoire, c'est comme :

- l'alimentation à vocation nutritive,
- les soins à vocation thérapeutique,
- les jeux à vocation divertissante...

Pour l'archivage probatoire, faudra-t-il coller un A (le A de apprenti) sur le matériel, comme sur la carrosserie de la voiture ?



11-Prémonitoire

Posté le 25 novembre 2013

Computers don't argue.

On ne discute pas avec les ordinateurs.

C'est le titre d'une nouvelle signée Gordon Rupert Dickson, auteur américain de science-fiction décédé en 2001, plus connu pour la série *Le cycle de Childe*.

La nouvelle date de 1965. Pour ma part, je connais cette histoire depuis mon adolescence (les années 1970, avant l'usage du Minitel) pour l'avoir entendue raconter par un de mes proches, mais je n'avais retenu ni le nom de l'auteur ni le titre exact, ce qui ne m'empêchait pas de la raconter à mon tour en l'enjolivant parfois comme cela se pratique dans le monde de l'oralité... Grâce à Google (j'ai pris le risque d'être bombardée de mails me proposant des ouvrages de SF mais tant pris), je l'ai retrouvée dernièrement*

À noter qu'une autre version de l'intrigue, avec d'autres personnages, non signée ([?!...]) figure sur le site de la bibliothèque du Chesnay*.

Le récit est encore mieux que dans mon souvenir ! Quand on voit dans l'actualité certaines situations aberrantes dues à l'aveuglement des machines et à l'impuissance de ceux qui sont censés les gouverner, **la nouvelle de Gordon R. Dickson est réellement prémonitoire.**

Voici l'histoire : Walter A. Child, un citoyen ordinaire qui aime la lecture (personne n'est parfait...), commande à un club de lecture *Kim* de Rudyard Kipling, pour environ 25 \$. Constatant que le livre reçu est de mauvaise qualité (il manque la moitié des pages), notre lecteur renvoie le livre en demandant un exemplaire complet. Au lieu de cela, Walter reçoit *Kidnapped*, de Robert Louis Stevenson, avec une nouvelle facture. Il renvoie aussi à l'expéditeur ce livre qu'il n'a pas choisi.

S'ensuit un échange épistolaire de plus en plus ahurissant : Walter explique la méprise mais son interlocuteur est un ordinateur qui s'exprime sous forme de cartes perforées et qui se montre totalement imperméable au discours humain : Walter doit payer *Kidnapped* ! Les pénalités de retard de paiement s'accumulent et le pauvre lecteur est bientôt sommé de payer 135 \$... Le Club de lecture engage alors une action en recouvrement. Nouveaux interlocuteurs... informatiques. Après quelques séances de moulinette, Walter A. Child est accusé d'avoir kidnappé Robert Louis Stevenson puis, l'ordinateur ayant constaté que la victime est décédée, il est arrêté, incarcéré et accusé de meurtre.

Heureusement, quelques avocats se démènent pour sa cause, déplorant cette époque où les décisions sont prises par les machines (*age of machine made records*)...

Rien n'y fait. Walter A. Child est condamné à mort. Le seul recours est maintenant d'obtenir la grâce du gouverneur de l'État. Les avocats sont confiants. *In extremis*, le gouverneur, « investi de l'autorité et de tous les pouvoirs sur ce sujet », signe la lettre de grâce qui est transmise au système central. Réponse : « Erreur ! Vous devez utiliser le formulaire 876 ; la procédure ne souffre aucune exception. Le formulaire devra être signé par votre supérieur hiérarchique » !

L'ordinateur a envoyé un simple lecteur ad patres. Les humains n'ont rien pu faire. Ils sont dépassés.

Rassurons-nous : ce n'est qu'une nouvelle de science-fiction...



12-Répertoire

Posté le 2 décembre 2013

Comme de nombreux mots de la langue française, *répertoire* désigne à la fois l'instrument qui sert à répertorier et le résultat de l'opération de répertoriage.

Le premier sens renvoie aux piles de petits carnets vierges qui ornent certaines tables des papeteries, à l'attention des consommateurs qui ont des adresses et des numéros de téléphones à recenser et ordonner, ou bien des livres, des vêtements, des maquettes, etc. à classer, le plus souvent dans l'ordre alphabétique mais parfois dans un ordre chronologique, méthodique ou numérique.



Le second vise un contenu, résultat d'un recensement d'informations de même nature dans un périmètre institutionnel ou géographique donné, lequel peut prendre de multiples formes : liste, cahier, fiches, bases de données, etc. On pourrait alors dresser le répertoire des répertoires* :

- le répertoire civil (décisions relatives aux tutelles, curatelles et régime matrimonial)
- le répertoire public des essais cliniques de médicaments
- le répertoire des métiers du ministère de la Culture et de la Communication
- le répertoire des aides publiques aux entreprises
- le répertoire des données publiques de la ville de Bayonne
- le répertoire des sources philosophiques antiques
- le répertoire des termes utiles aux archivistes suisses
- le répertoire des roses anciennes ou rares
- le répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec
- le répertoire des saveurs, de Niki Segnit, chez Marabout (2012)
- le répertoire national des chiropraticiens en France
- le répertoire des terrains contaminés du Canada
- le répertoire des groupes de musiques actuelles de Bayonne (Bayonne arrive en bonne place dans cette liste, bravo !)
- le répertoire des tablatures de ukulélé
- le répertoire de la Sacem (5 098 531 œuvres ayant fait l'objet d'une exploitation récente)
- le répertoire de la cantatrice Bianca Castafiore, bien connu des tintinophiles, beaucoup plus limité mais ce dernier qualificatif n'enlève rien à la notion même de répertoire.

Le répertoire ne doit pas être confondu avec le registre, bien que le répertoire (recensement) puisse être dressé au moyen d'un registre (un ensemble de feuilles de papier pliées, massicotées et reliées), et que le registre d'enregistrement (un registre d'état civil par exemple) requiert parfois un répertoire pour s'y retrouver.

Le répertoire regroupe et ordonne des informations qui existent par ailleurs mais de façon dispersée. Le registre trace des événements au fur et à mesure de leur survenance (naissances, visites, délibérations, admissions à l'hôpital, plaintes...). **Le répertoire symbolise l'activité du bibliothécaire. Le registre celle de l'archiviste. Enfin, je devrais dire « symbolisait » car tout change, même le sens des mots...**

Toujours est-il que les archivistes du XXe siècle ont rédigé pas mal de répertoires, numériques ou méthodiques, simples ou détaillés, des répertoires de fonds d'archives ou de morceaux de fonds, qui sont en réalité des inventaires...

13-Passoire

Posté le 9 décembre 2013

On appelle passoire un récipient percé de trous destiné à filtrer des liquides ou à égoutter ou presser des aliments. La passoire laisse passer ou permet de faire passer d'un récipient à un autre certains éléments d'un tout initial en retenant les autres. C'est un instrument de discrimination d'un ensemble composite basé sur les caractéristiques physiques des composants : liquide ou solide, taille des solides, etc. Il existe toute une gamme de passoires : sur pieds ou à manche, en plastique ou en métal, larges trous ou petites mailles, de la taille d'un faitout ou d'une petite cuiller... la fonction restant la même.



Ce que je remarque dans l'usage de la passoire est que, qu'il s'agisse de filtrage ou d'égouttage, le produit final de l'opération de « passage » est :

- tantôt **ce qui a traversé la passoire** : c'est le cas du thé ou de la tisane en vrac où ce qui est recherché est la boisson infusée ; c'est le cas du vin quand le bouchon (mauvaise qualité du liège ou maladresse du sommelier ?) s'est émietté à l'intérieur de la bouteille ;
- tantôt **ce qui est resté dedans** : par exemple lorsque l'on égoutte les pommes de terre cuites à l'eau pour préparer une bonne purée des familles (et non une purée Mousseline vite faite) ;
- et parfois **les deux** : le meilleur exemple est celui de la gelée de coings. Le mélange de fruits et de sucre, une fois cuit, est versé dans une passoire dans laquelle on a déposé un linge fin, étamine ou mousseline (pas la même que ci-dessus, attention !) ; le jus de coings s'égoutte lentement dans le récipient sous la passoire avant d'être versé dans les pots à confiture. Mais ce qui reste dans l'étamine est également conservé, pour confectionner de la pâte de coings, délicieuse par exemple sur une tarte.

Chaque ustensile de cuisine a des caractéristiques techniques et une fonction bien déterminée. Il en est de même pour les instruments de gestion de l'information : il y a ceux qui servent à produire l'information, ceux qui permettent de la diffuser, ceux qui sont faits pour la conserver, ceux qui savent l'exploiter.

Quand je vois le mélange de bric et de broc que sont la majorité des serveurs partagés en entreprise où le document pertinent voisine avec les brouillons trompeurs, où les originaux numériques natifs se télescopent avec des copies non contrôlées, je me dis qu'il serait bien utile de **rincer les serveurs dans une « passoire informationnelle » pour éliminer les détritiques et autres impuretés ou pour presser les données, récupérer le « jus de données utile » et jeter les feuilles, fibres, cosses et autres vieilles peaux sans intérêt**. La « passoire informationnelle » est un outil qui permet de séparer les documents ou données à valeur ajoutée pour leur propriétaire des documents ou données parasites, ou de faire passer par les trous ce dont on veut se débarrasser. **Mais il ne faut pas se tromper d'instrument, prendre la casserole pour une passoire ou la passoire pour un bocal !**

Le 26 février 2013, le journal *Le Monde* publiait un **article de Sylvain Cypel intitulé « Le « cloud » est une passoire »***. Un billet (non daté) de **Christian Combaz*** porte également ce titre. Dans la course-poursuite des gendarmes et des voleurs à l'ère numérique, c'est-à-dire le cyber-espionnage et cyber-contre-espionnage, on constate que la conservation des données dans le « nuage » n'est pas fiable : le nuage laisse passer des données qui ont vocation à être conservées de manière sécurisée et non à être communiquées.

Quand le bocal de conservation ressemble à une passoire, on peut se demander quel goût aura la confiture...

14-Écumoire

Posté le 16 décembre 2013

Encore un ustensile de cuisine dont on peut transposer l'utilisation au monde de la gestion de l'information et de l'archivage.

À quoi sert une écumoire ? À deux opérations bien distinctes. La première, qui donne son nom à l'instrument, consiste à retirer d'un tout qui mijote l'écume, c'est-à-dire la mousse blanchâtre, grisâtre, jaunâtre qui se forme lors de la cuisson et monte à la surface, pour s'en débarrasser comme d'une matière indésirable. La seconde opération vise à pêcher dans le flou du bouillon les morceaux que l'on veut servir ou accommoder dans un plat. Le pot-au-feu illustre fort bien les deux utilisations.



Grande amatrice de pot-au-feu, je me suis inspirée de la seconde opération pour nommer une des techniques que j'utilise pour « mater » un pot-au-feu documentaire, une potée archivale, un bouillon d'information, autrement dit un empilement déliquescent de milliers de boîtes d'archives dans une cave ou un méli-mélo de milliers de fichiers numériques imbitables sans un serveur, le tout formant un mélange où il y a à boire et à manger, précisément.

La technique de l'écumoire s'oppose à la technique du chapelet. Au lieu d'égrener de manière linéaire, comme les grains d'un chapelet, chaque élément du tout à contrôler, au lieu de traiter toutes les boîtes une par une depuis la première étagère jusqu'à la dernière, ou tous les fichiers un par un, de la lettre A à la lettre Z – ce qui s'apparenterait à vider le faitout du pot-au-feu à la petite cuiller jusqu'à voir affleurer le morceau de viande... – la technique consiste à activer une écumoire virtuelle propre à mettre en évidence les morceaux essentiels qui formeront la base du plat à servir, à savoir une architecture de documents ou de données qui a du sens.

La technique de l'écumoire est typiquement une technique archivistique. **L'archivistique** est en effet l'art de structurer les masses de documents et de données créés par les activités humaines et déposés machinalement dans de grandes marmites qui débordent d'autant plus vite que le rythme des actions engageantes et des traces qu'elles laissent s'accélère. L'écumoire est l'instrument indispensable à l'identification des morceaux consistants (les séries récurrentes) ou les morceaux de choix (les documents vitaux, sorte d'os à moelle de la mémoire d'entreprise). On ne peut laisser la marmite cuire et recuire les ingrédients sans gérer le projet de pot-au-feu ni contrôler le processus de cuisson, sauf à ne retrouver que de la bouillie pour le chat. Or, c'est ce qui arrivera si le morceau de gîte ou la queue de bœuf finit par se décomposer en particules de muscles longs mêlées aux fibres de poireaux et à la purée de panais. Beurk !

De ce point de vue, l'archivistique s'oppose à **la diplomatique** dont la finalité est de donner une méthode d'analyse critique de chaque document, en s'appuyant sur une connaissance des règles et des pratiques (par exemple, les connaissances et le raisonnement qui permettront d'affirmer : le bœuf dont est tiré ce paleron n'a pas connu les pâturages du Limousin ! Ou encore : désolé, mais cette queue de bœuf est une queue de cheval....).

La différence entre le vrac documentaire et le pot-au-feu est que ce qui reste du traitement d'un vrac d'archives au fond de la cave ou du serveur n'est bon qu'à jeter, alors que le bouillon de pot-au-feu, avec une poignée de vermicelle et deux pichenettes de vin rouge (chabrot), c'est bon ! L'archivistique à encore beaucoup à apprendre de la cuisine...

15-Bouilloire

Posté le 23 décembre 2013

Après la passoire et l'écumoire, je ferme la séquence « ustensiles de cuisine » avec la bouilloire, ce récipient métallique dans lequel on fait bouillir l'eau, sur le poêle ou au moyen d'une résistance électrique.

Le nom vient de la fonction de l'instrument qui sert à faire bouillir l'eau, comme en italien (*bollitore*) ou en catalan (*bullidor*), tandis que, dans d'autres langues, le nom de l'objet souligne l'usage qui est fait de l'eau portée à ébullition, le plus souvent le thé, comme *czajnik* (en polonais) ou *чайник* (en russe), ou encore la forme du récipient : *kettle* (anglais) ou *Kessel* (allemand).



La bouilloire est apparue à la Renaissance, avec des modèles allant du plus sobre au plus sophistiqué. C'est un objet banal dont se sont aujourd'hui emparés les designers, une excellente idée de cadeau de Noël en cette saison : « Quelle superbe bouilloire ! C'est trop gentil de votre part ! J'en ai bientôt une pour chaque jour de la semaine, c'est vraiment très pratique ! ». Heureusement, il y a *eBay* ou *Le bon coin* pour revendre les cadeaux inutiles...

La bouilloire électrique fait naturellement partie des objets domestiques concernés au premier chef par la domotique (programmation à distance de la mise en marche) et par l'ère des objets connectés, ces objets dotés de capteurs de données lisibles à distance par des logiciels qui savent interpréter les données de localisation et d'utilisation.

Deux exemples pour illustrer comment la technologie peut transformer l'objet bouilloire : le I-pot et la iKettle.

Le I-pot (pour pot à information)* est une invention japonaise du fabricant d'électroménager Zojirushi, en partenariat avec Fujitsu et l'opérateur de téléphonie NTT, à la demande d'une association d'aide aux personnes âgées, après un triste fait divers survenu à Tokyo en 1996 : deux personnes avaient été retrouvées mortes de faim par leurs voisins vingt jours après leur décès... L'idée était de doter un objet quotidien, en l'occurrence la bouilloire, d'un système de communication sans fil qui enregistre les mouvements de l'objet (déplacements, utilisations) et envoie ces informations à une personne extérieure (famille, auxiliaire de vie) attentive à ces signes de vie : si la bouilloire est utilisée à heures régulières, on en déduit que la personne boit son thé ou sa tisane normalement ; si les utilisations de la bouilloire se multiplient ou s'arrêtent brusquement, il y a alerte. Le I-pot permet la surveillance non intrusive des personnes fragiles. Comme quoi la technologie peut ne pas être intrusive et avoir un usage modéré.

La iKettle* est tout autre chose. Il s'agit d'une bouilloire connectée en wifi que vous pouvez programmer à distance avec un iPhone quand vous n'avez pas le temps d'attendre trois minutes que l'eau chauffe. Par exemple, vous descendez chercher le courrier au rez-de-chaussée ; juste avant d'ouvrir la boîte à lettres, vous envoyez un ordre à la iKettle pour se mettre en marche afin que l'eau soit prête juste au moment où vous serez remonté dans votre appartement. Formidable ! Mais surtout, ne vous arrêtez pas dans le hall ou dans l'escalier discuter ou aider un voisin, vous risqueriez de trouver de l'eau tiède. Au diable les humains ! N'oubliez pas votre rendez-vous avec votre bouilloire !

Gadget ou utilité réelle ?

Technologie egocentrée ou appliquée au mieux-être d'autrui ?

LA TECHNOLOGIE N'EST RIEN. LA FINALITÉ EST TOUT !

16-Trafalgar Squoire

Posté le 30 décembre 2013

Pour une petite escapade entre Noël et le jour de l'An, Londres est une destination stimulante : Oxford Street (pour le shopping sur fond d'études savantes), Regent's Park (pour la promenade sur fond de gouvernance), Covent Garden (pour la musique sur fond de prières monastiques) et Trafalgar Squoire...

Vous préféreriez que j'écrive « Trafalgar Square » ?

C'est plus académique, sans doute, mais est-ce important pour la compréhension ? Les limites des variantes orthographiques, comme celles de la prononciation, sont la compréhension par l'interlocuteur, *isn't it* ?

Trafalgar, nom de lieu espagnol transposé de l'arabe, se prononce comme il s'écrit, composé d'une seule voyelle commune à toutes les langues, le A, et de consonnes dont la majorité (T, F et G) est également commune à la plupart des langues (les lettres R et L sont plus fluctuantes – on ne les appelle pas « liquides » pour rien – et se confondent parfois, comme en japonais).

Le mot square, d'origine latine (le carré) appartient à la langue anglaise où il désigne notamment une place publique ; sa prononciation est [skwɛ:ɾ], quelque chose comme « scouère » pour ceux qui ne maîtrisent pas l'alphabet phonétique. Square appartient aussi à la langue française avec le sens un peu différent de petit jardin public et sa prononciation, si on ne tient pas compte des accents régionaux est [skwa:ɾ] en phonétique, autrement dit « scouarre » ou « squoire » avec ce suffixe spécifiquement français.

Tout le monde connaît cette place londonienne très fréquentée, supervisée par la statue de l'amiral Nelson qui, du haut de sa colonne, entend rappeler aux passants, aux manifestants, et peut-être aussi aux très assidus pigeons de la place, la suprématie de l'Angleterre sur les mers et sur la France de Napoléon. **Le 21 octobre 1805**, au large du cap Trafalgar, près de Cadix, les trente-trois navires franco-espagnols commandés par l'amiral Villeneuve sont pour les deux tiers anéantis par la flotte britannique aux ordres de Nelson, même si celui-ci y laisse la vie sans avoir le temps de profiter de sa victoire.

La construction de **Trafalgar Square** n'a commencé qu'en 1820, quinze ans après la bataille. La statue de Nelson a été érigée dans les années 1840. Les choses ont pris leur temps et, bien que la puissance maritime de l'Angleterre ait décliné après la Première guerre mondiale, Trafalgar Square est toujours là pour glorifier cette page d'histoire. Reconnaissons que, même pour les ressortissants du pays des vaincus, le nom des rues et des places empruntés aux faits d'armes des peuples d'hier a plus de relief et d'attrait touristique que les qualifications numériques (la 110^e rue) ou botaniques (place des Coquelicots). La tendance dans la toponymie est aujourd'hui aux dénominations liées à la paix et non plus à la guerre, mais qui oserait s'en plaindre ?

L'histoire poursuit son chemin et les villes se transforment sans cesse. Le dernier événement en date pour ce haut lieu historique est, en juillet 2013, l'installation sur le Squoire par la municipalité de Londres d'un coq monumental en fibre de verre bleu cobalt créé par l'artiste allemande Katharina Fritsch.

Un amiral anglais sur une place qui évoque un cap espagnol, face à un coq forcément français créé par une artiste allemande : c'est ça, la construction de l'Europe, non ?

Nota bene : la présence du coq sur Trafalgar Squoire est provisoire et devrait prendre fin en janvier 2015...



17-Superfétatoire

Posté le 6 janvier 2014

Chères et chers blogonautes,

Vous imaginant déjà comblé(e)s de cartes, de mails et de SMS qui vous souhaitent tout le bonheur possible pour 2014, consciente que les plus forts désirs restent sans grande prise sur le destin de tous et de chacun, mais **confiante que le superflu a parfois son utilité, je me résous à vous adresser ce bouquet de vœux superfétatoires.**

Aux personnes structurées, je souhaite une armoire pour ranger leurs documents ; **et aux personnes non structurées**, un engin classificatoire.

Aux contribuables, je souhaite de ne pas boire les paroles des politiques qui promettent la fin des surtaxes, protaxes, antitaxes, parataxes, péritaxes, contaxes et autres impôts vexatoires ; bref, de ne pas s'en faire accroire.

Aux distraits, d'user à bon escient de leur distraction, par exemple en oubliant votre smartphone le jour où, occupé à peaufiner vos arguments pour la réunion à laquelle vous vous rendez, vous raterez votre station de métro ou de bus, vous descendrez en catastrophe à la suivante et rebrousserez chemin dans un quartier que vous connaissez mal ; hésitant sur la rue à prendre, vous vous arrêterez quelques instants pour réfléchir et sortir votre plan pour vous situer, sans remarquer que vous stationnez devant une boutique « coquine »... Ce jour-là, vous économiserez une géolocalisation attentatoire à votre e-réputation. Bon, il reste la caméra de surveillance de la boutique d'en face qui se livre au même genre de commerce auscultatoire, mais que voulez-vous, le monde numérique n'est pas sans déboires.

Aux addicts aux réseaux sociaux et à l'actualité numérique, je souhaite d'être vigilants face au risque de constipation informationnelle, par suite d'une trop forte ingestion de graisses documentaires, d'épices mailées et de tweets enrobés de chocolat qui freinent la digestion intellectuelle et engorgent parfois les voies circulatoires de la réflexion critique (les recherches se développent pour lutter contre ces effets secondaires mais les émonctoires numériques et les e-suppositoires ne sont pas encore brevetés...).

Aux piétons de la capitale, je souhaite de savoir éviter les crachats ostentatoires, de plus en plus nombreux dans les rues de Paris (au sol et en vol), et leurs effets tuberculosatoires (les avancées de la civilisation ne sont pas toujours jubilatoires ...).

Aux gourmets, je souhaite de pouvoir se fier à leur rôtissoire, de sorte qu'elle ne transforme pas la viande de bœuf en viande de cheval (et vice-versa !), de vérifier la traçabilité obligatoire et de condamner ouvertement ceux qui confondent réfectoire et mangeoire.

Et je ne voudrais pas terminer cette liste dérisoire sans vous souhaiter une vraie année superfétatoire, avec un accent circonflexe – tant pis pour les logiciels qui ignorent les accents car ici, précisément, le circonflexe de superfétatoire ne l'est pas (superfétatoire) - , c'est-à-dire une année propice à de nombreuses superfêtes !



18-Laboratoire

Posté le 13 janvier 2014

Le *big data* est le nouveau laboratoire de l'humanité.

La formule m'est venue en lisant dans le Monde daté du 8 janvier 2014 un article de David Larousserie intitulé Les médias dans la moulinette du « big data ». Ce n'est pas la matière médiatique qui retient mon attention dans cet article mais le témoignage des chercheurs qui analysent les masses vertigineuses de données. Et la question est la même, **qu'il s'agisse des médias en ligne, de n'importe quelle page web, des grandes bases de données (publiques ou plus ou moins confidentielles) ou des myriades de données quotidiennes et personnelles moissonnées par les objets connectés, tous gisements dont le tour de taille enflera chaque jour un peu plus.**



Dans l'actualité, le terme laboratoire désigne le plus souvent un laboratoire pharmaceutique. Mais il n'y a pas de laboratoire que pharmaceutique ; il y a aussi le laboratoire de recherche du CNRS, le laboratoire du pâtissier, le laboratoire photographique, le laboratoire de langue, etc.

Qu'est-ce qu'un laboratoire ? Le lieu où s'élabore quelque chose, un produit, une solution, un lieu où la manière est travaillée par des chercheurs qui collaborent dans la recherche d'un résultat, réalisent des expériences scientifiques, linguistiques, artistiques, gastronomiques ... (pour mémoire : *labor* = *travail* en latin). La matière vive de notre siècle est l'information, la donnée, au sens générique comme on dit la terre, l'eau, le minerai. **Il s'ensuit que la somme des données mondiales connectées et surtout connectables constitue un vrai laboratoire à l'échelle de l'humanité, une matière immense, un corps informationnel en mouvement permanent, une poudre numérique en perpétuel travail.** Les données sont provoquées, accélérées, orientées, détournées par les outils informatiques de fabrication, de diffusion et de traitement des contenus et des traces. **Avec, à la clé, des réactions quasi-chimiques qui provoquent des transformations de matières, des mutations et parfois des explosions...**

Traditionnellement, le laboratoire est capable du meilleur (cf Fleming et la pénicilline) comme du pire (cf Frankenstein)... Or, avec le *big data*, il n'y a pas de chef du laboratoire ; les données ont déjà pris leur autonomie, leur envol...

Dans l'article du *Monde* cité ci-dessus, l'auteur souligne que l'on a dépassé le stade de la banque d'information et de son moteur de recherche qui permettait (et permet toujours) de recueillir très rapidement les réponses documentaires à une requête précise, comme tant d'internautes le pratiquent avec Wikipédia. Le stade actuel est celui de l'observation et de la transformation de la matière informationnelle mondiale, à la manière d'un gigantesque laboratoire qui dans un premier temps analyse les molécules plus qu'il ne les exploite dans un but pratique prédéfini.

L'article donne une citation de Marie-Luce Viaud, chercheuse à l'INA (coordinatrice du projet OTMédia au département Recherche d'Ina Expert) que je reprends ici : « Il est facile de dire des choses fausses avec ces outils » exprimant la prudence que le chercheur doit montrer vis-à-vis des nouveaux outils d'exploitation des images collectées (recherche d'image, détecteur d'événements) dans ce projet d'Observatoire Transmédia, mais la remarque est extensible à l'ensemble du *big data*.

Cette réflexion met en évidence la nécessité d'effectuer un travail de veille, le besoin de documenter l'aide à la décision des pouvoirs politiques comme des contre-pouvoirs au moyen d'une analyse rigoureuse de la matière numérique, échantillonnée dans des éprouvettes connectées, testée dans des cornues réseautées, en tenant un « cahier de laboratoire » qui enregistre et trace les gestes et les choix des humains sur ce nouvel élément planétaire. Une démarche scientifique où la sérendipité a toute sa place (sens en éveil pour capter dans le cours des événements les éléments propres à faire avancer la connaissance de l'humanité).

19-Ambulatoire

Posté le 20 janvier 2014

De nos jours, c'est principalement la chirurgie qui est ambulatoire : le patient entre à l'hôpital le matin et en ressort le soir, après une opération *rondement* menée. Il peut s'agir des varices, de la cataracte ou de la réparation des affections de la main. Ce système évite des frais de séjour et donc des dépenses supplémentaires à la Sécu qui en a *carrément* besoin.

Voilà donc un adjectif qui a pris du galon car il était jusque-là d'usage assez limité, vieilli ou technique. Cette expression de chirurgie ambulatoire est du reste curieuse car ambulatoire indique un déplacement, un mouvement, une promenade ; or, ce n'est pas le chirurgien qui se promène mais l'inverse : c'est le malade qui déambule aller-retour de son domicile au bloc. Ainsi va la langue...

Il y a bien d'autres activités qui sont véritablement ambulatoires, qui s'effectuent selon un principe de déplacement, de promenade voire de déambulation sérendipitique. C'est ce que j'ai pensé quand Aref JDEY m'a invitée à découvrir son projet *Outside of the Darkness*, une sorte de **photographie ambulatoire**.

Il s'agit d'une collection de clichés noir et blanc réalisés au cours de déambulations dans Paris pendant plusieurs années, tentant de capter, dans les expressions des personnes rencontrées, des réponses à la question fondamentale du rapport de l'être humain au temps : comment les humains se soumettent, résistent ou tentent d'échapper à l'accélération du temps, à cette urgence permanente qui caractérise la société d'aujourd'hui ?

Le projet comporte plus spécialement une série de photographies intitulée *Subway Hands* qui saisit les mains de passagers du métro parisien. Aref commente ainsi son choix : « Une tentative de réponse à la question que je me pose souvent quand je prends le métro : jusqu'où est-il possible de deviner et connaître l'état d'âme d'un passager, son état d'esprit, son histoire ou encore son expérience, rien qu'en observant ses mains ? ».



Rendez-vous sur le site du projet, visitez l'exposition, soutenez le projet de votre obole, il le mérite.

C'est une invitation à étudier les mains, celles qui ne sont pas enfouies dans une poche, cachées sous un gant, figées dans la posture SMS ou scotchées à l'écran Candy Crush. Les mains – atteintes ou non de rhizarthrose (dans ce cas, confère la chirurgie ci-dessus) – lorsqu'elles déambulent le long des jambes ou autour des genoux, traduisent, et parfois trahissent, bien des pensées, peut-être plus que les lettres qu'elles ont écrites...

Une bonne occasion de se dire qu'il faut prêter davantage d'attention aux mains des autres, au temps qui les façonne, au temps tout court, au temps qui court et qu'on ne peut arrêter mais qui irait peut-être moins vite si on le regardait de plus près au lieu d'essayer de courir encore plus vite !

20-Territoire

Posté le 27 janvier 2014

Le territoire est un morceau d'écorce terrestre, avec ce qui s'y trouve de minéral, végétal et animal (humain inclus), considéré relativement à une autorité qui le contrôle ou prétend le contrôler. Cela va du territoire national (quelle que soit la nation) où l'on entre, dont on sort et où l'on vit selon les règles de ladite autorité, jusqu'au territoire de chasse d'une bande organisée, en passant par le territoire que le moindre chiot se plaît à délimiter en levant gaiement sa patte au pied de quelques arbres bienveillants.



Il y aurait beaucoup à dire sur les territoires. Je vais donc limiter mon propos à quelque chose que je connais un peu, à savoir les archives, pour parler de **la relation entre archives et territoires**, autrement dit d'archives territoriales. Dans le langage administratif, les archives territoriales désignent les services d'archives constitués au sein des collectivités territoriales (dites autrefois collectivités locales) : archives communales, départementales et régionales.

Les archives communales et les archives départementales, créées par la Révolution française, ont vocation à conserver, d'une part **les archives (documents du pouvoir)** des autorités administratives ayant ou ayant eu leur siège dans le territoire considéré (commune, département), d'autre part **les archives (documents de mémoire)** des populations vivant ou ayant vécu sur ce territoire. Dans les régions, échelon plus récent du « millefeuille » politique et administratif, les services d'archives n'ont pas hérité des archives des institutions antérieures du même espace géographique (lesquelles sont conservées aux Archives départementales) et la notion de patrimoine archivistique de l'entité « population régionale » n'existe pas réellement.

Ce qui me frappe dans cette notion d'archives territoriales, c'est la dissociation progressive des archives et des territoires, au niveau du contenu et sur le plan de la localisation des supports.

Il est facile de constater que, parmi les sources archivistiques de la mémoire collective produites chaque année, la part des documents issus des institutions administratives territorialisées (décentralisation, déconcentration des services publics) diminue au profit des documents et données émanant d'initiatives privées et transverses (familles, associations, organismes divers, entreprises...) pour des activités souvent affranchies d'un ancrage territorial circonscrit.

Par ailleurs, l'environnement numérique et le réseau mondial (e-administration, commerce en ligne, réseaux sociaux, médias, entreprises internationales) gomme l'emprise du territoire et de sa matérialité au profit de la communauté virtuelle dans la constitution des traces du pouvoir et des sources de la mémoire et, par conséquent, de leur archivage.

Les archives de la télévision ou du Web illustrent un aspect de cette nouvelle non-territorialité des archives. **Les actes notariés** en sont une autre illustration : ils peuvent réglementairement être produits sous forme numérique depuis 2005 (décret du 10 août)* par chacune des 4000 études notariales que compte la France, mais il n'est prévu qu'un seul minutier numérique pour conserver les minutes de toute la France, à Paris, alors que les minutes notariales constituent encore aujourd'hui une part majeure des fonds des archives départementales.

Le découpage territorial des archives a-t-il du sens pour l'organisation de la conservation des archives de demain ? L'Université catholique de Louvain s'interroge cette année sur ce que seront les archives et le métier d'archiviste dans quinze ans*. **Ne devrait-on pas s'interroger sur ce que seront les Archives départementales dans vingt ans ?**

21-Observatoire

Posté le 3 février 2014

Il y a l'observatoire de Paris, créé en 1667 par Colbert avec Cassini. Il y a l'observatoire de Saint-Pétersbourg, fondé par Joseph-Nicolas Delisle à l'invitation de Pierre le Grand vers 1730 (réalisation pour laquelle j'ai une affection particulière exprimée dans ma thèse*). Et bien d'autres installations à vocation astronomique ou météorologique, réparties tout autour du globe.

Les observations réalisées par ces *observatoires* se traduisaient jadis par des opérations de cartographie et se traduisent aujourd'hui par des expéditions spatiales, des lancements de satellites et de télescopes et des missions scientifiques, coordonnés par des *agences* (l'Agence spatiale européenne, Agence spatiale canadienne, Agence spatiale fédérale russe, etc.). **Il est en effet logique d'observer avant d'agir et d'agir après avoir observé la situation.**

Pourquoi se limiter à l'observation du ciel et des phénomènes de la nature ? C'est sans doute la réflexion que se sont faite les fondateurs publics ou privés des très nombreux observatoires du début du XXI^e siècle, sur des sujets politiques, économiques, humains... :



- l'Observatoire de la qualité de l'Air Intérieur (OQAI) (2001)
 - l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (2001)
 - l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise (OVE) (2002)
 - l'Observatoire des inégalités (2003)
 - l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (2003)
 - l'Observatoire français des *think tanks* (OFTT) (2006)
 - l'Observatoire national des agendas 21 locaux (2006)
 - l'Observatoire du pain (2006)
 - l'Observatoire de la laïcité (2007)
 - l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) (2008)
 - l'Observatoire des subventions (2008)
 - l'Observatoire des sondages (2009)
 - l'Observatoire de la santé des dirigeants de PME, commerçants et artisans (2010)
 - l'Observatoire du bonheur – une structure créée par Coca-Cola (2010), dans le but de « rassembler les connaissances sur le bonheur tout en analysant les phénomènes sociaux et en décryptant les perceptions du bonheur et de ses représentations », une jolie bouteille à la main de préférence, afin de doper la collecte et de rendre l'analyse plus pétillante
 - l'Observatoire du réel – avec toutes sortes de personnes en quête de nouvelles compréhensions de notre monde... (2011)
- sans oublier l'Observatoire des contreparties du pacte de responsabilité annoncé par le président de la République en ce début 2014 (un peu moins fun que les précédents, c'est « normal »).

Face à cette surabondance d'observatoires, on note une raréfaction des agences, même si certains observatoires agissent en plus d'observer. Un seul exemple : l'Agence nationale pour l'emploi a fait place en 2008 à Pôle emploi (il est bien connu que les pôles sont un lieu majeur dans le dispositif d'observation...).

Les mots sont symptomatiques de l'état général. On observe. On observe comme si l'observation était une fin en soi, comme si l'étude pouvait remplacer l'action, comme si observer exonérait d'agir.

Il faut espérer que les rapports, dossiers d'enquêtes et autres diagnostics réalisés par tous ces observatoires seront soigneusement archivés, afin que les historiens du XXI^e siècle puissent bénéficier de ces sources historiques majeures pour étudier comment la société du début du XXI^e siècle s'abîmait dans l'observation. On espère également que les archives comptables de Coca-Cola, dûment conservées, permettront d'analyser en parallèle l'impact de la boisson énergétique sur le bonheur humain...

22-Conservatoire

Posté le 10 février 2014

Les grands conservatoires – le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM), le Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP), le Conservatoire national supérieur d'Art dramatique (CNSAD) – ont été créés par la Révolution française, plus précisément par la Convention (1792-1795).

Contrairement à ce que le substantif-adjectif « conservatoire » pourrait laisser penser, l'objectif majeur des fondateurs (l'abbé Grégoire et les autres) était moins la conservation que la transmission des arts et des sciences. Le lieu baptisé conservatoire est vu comme le ferment de nouveaux talents qui s'inspirent des réalisations de ceux qui ont exercés le même art ou la même science avant eux. Il y a dans la notion de conservatoire celles de capitalisation, de perfectionnement, d'innovation.

Parmi les conservatoires de création récente, liés le plus souvent la défense de la nature (conservatoire du littoral, conservatoire des plantes médicinales, conservatoire du saumon sauvage...), il en est un qui renoue totalement avec l'esprit révolutionnaire. C'est **le Conservatoire des ocres et de la couleur*** à Roussillon dans le Vaucluse, bel exemple de la réalisation d'un projet personnel partagé par une association et qui fête cette année ses vingt ans. Le principe fondateur est « l'affirmation que la culture technique et industrielle est créée par les entreprises, les artisans et que sa conservation doit obligatoirement passer par la transmission des savoir-faire. À l'image d'un conservatoire de musique, le rôle du Conservatoire de la couleur est de pratiquer la discipline que l'on entend conserver. Ici la couleur se vit par le geste et par la transmission des savoir-faire liés à la production de l'ocre et à la mise en œuvre des matières colorantes dans différents domaines : bâtiment, peinture, papier, art et métiers d'art ».

Autre exemple remarquable, **le conservatoire Citroën***, installé à Aulnay-sous-Bois (mais qui selon toute vraisemblance n'y restera pas après la fermeture de l'usine...). Dans la logique de collecte des inventions, le conservatoire assure la conservation systématique d'au moins deux exemplaires de chaque modèle, ainsi que de la documentation des véhicules et de l'entreprise mais le rôle affiché est plus l'histoire de la marque que le développement de l'industrie.



Il y a bien un hiatus entre conservatoire et conservation. Le premier s'inscrit dans le mouvement et une transmission basée sur la tradition. La seconde est plus statique avec les notions de préservation et d'accès au patrimoine sous une forme de consommation culturelle.

Cette dernière affirmation n'est plus tout à fait vraie. L'emploi du mot conservatoire dans le titre de centres d'archives est apparu il y a une vingtaine d'années. Les deux exemples les plus connus sont : le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES)* créé en 1994 et le Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBT de l'Académie Gay & Lesbienne*, créé en 2002.

Dans ces deux cas, la démarche militante est patente ; il ne s'agit plus de créations nationales mais d'initiatives privées d'associations. Les minorités qui ont des valeurs à défendre sont logiquement plus offensives que les majorités qui font les choses par habitude...

On remarque aussi que le profil des fonds conservés évolue ; ce ne sont plus les titres, les contrats, les documents de gestion qui constituaient les fonds d'archives organiques d'hier, mais de la documentation (parfois des copies faute d'avoir pu collecter les originaux), de la correspondance ou des manuscrits relatant l'action de telle personnalité ou de tel groupe militant.

Pour revenir au sens des mots, ne faudrait-il pas parler de conservation des livres en lien avec un Conservatoire national de la lecture, et de conservation des archives patrimoniales en lien avec un Conservatoire national de l'histoire, variantes historiographiques comprises ?

23-Ivoire

Posté le 17 février 2014

Quelques pays d'Afrique, les États-Unis, la Chine et la France ont récemment réduit en poudre leur stock d'ivoire de contrebande. Plusieurs dizaines de tonnes de défenses d'éléphants prélevées aussi bien sur des animaux morts que vivants...

C'est un acte politique et mondial. L'ensemble des Nations a pris position contre le trafic d'ivoire (en recrudescence, ce serait le trafic le plus rémunérateur après celui de la drogue...*) et le massacre qu'il induit (la population des éléphants d'Afrique aurait diminué de moitié depuis 1980). Pour la Chine toutefois, c'est plus un geste de politique internationale qu'un engagement écologique car l'empire du milieu (de quel milieu finalement ?) abrite 70% des clients dudit trafic, mais le résultat est là : l'ivoire a été détruite.

En France, la « destruction par concassage », pour reprendre la formule officielle, a eu lieu le 6 février dernier sur le Champ-de-Mars, portant sur plus de trois tonnes d'ivoire brut ou déjà travaillé, saisies par les douanes françaises au cours de ces vingt dernières années. Ce fut un événement officiel et médiatisé. Le but n'était pas de détruire mais de le faire savoir aux trafiquants voire à leurs clients. Le but était la dissuasion.

Nicolas Hulot, présent lors de cet événement, a notamment déclaré : « Nous disons par ce geste que l'ivoire n'a plus de valeur »*.



Femme et enfant (ivoire) Musée d'Istanbul (Turquie)

Cette nouvelle, plus que d'autres qui font plus de bruit, plus de morts, plus de souffrances et auxquelles les médias nous habituent hélas, m'a impressionnée. J'y vois une rupture culturelle formidable, au sens premier du terme (qui fait se dresser les cheveux sur la tête). Ce n'est pas la mesure politique qui me frappe car le contexte l'appelait sans doute ; je suppose que des experts ont scientifiquement démontré qu'il n'y avait plus d'autre solution pour mettre un terme au trafic délétère. Ce qui me touche, c'est la sentence de Nicolas Hulot si je la recontextualise en pensant aux millénaires d'artistes d'Orient et de l'Occident chrétien qui ont ciselé des milliers d'objets aussi expressifs que gracieux.

Pourra-t-on désormais caresser de la main une pièce d'échec en ivoire ou caresser des yeux les plaques de reliure du psautier de Dagulf au Louvre* sans se sentir coupable ?

On peut comprendre le geste politique d'aujourd'hui ; au regard de l'histoire des civilisations, c'est un point de non retour.

Cependant, si la mesure se révèle efficace, cela pourrait donner des idées pour lutter collectivement contre d'autres comportements illégaux et irrespectueux des êtres vivants. **Par exemple, pour dissuader les « grands hébergeurs », les GAFA (Google Amazon Facebook Apple) et autres NSA d'une utilisation outrancière et dommageable des données personnelles, des gouvernements pourraient décider d'escrabuiller d'un grand coup de marteau les serveurs fautifs situés sur leur territoire.** Dans cette opération mondiale, si elle était entreprise, les États-Unis seraient dans la situation de la Chine pour l'ivoire, c'est-à-dire le pays le plus concerné et le moins désireux de la mesure mais qui pourrait y venir sous l'influence du reste du monde. On n'en est pas encore là mais qui sait ce que nous réserve l'avenir ?

Pour revenir au sort des éléphants, l'impact des destructions sera-t-il à la hauteur du sacrifice ? Décourager les trafiquants est une chose, mais les trafiquants ne prospéreraient pas s'ils n'avaient pas de clients qui sont prêts à payer. La demande crée l'offre. Que les rognons blancs (éburnéens ?) de pachyderme viennent à la mode chez d'extrémistes et riches gastronomes, et voilà l'espèce de nouveau menacée d'extinction, les éléphants se trouvant peu à peu émasculés, je veux dire éburnés...

24-Auditoire

Posté le 24 février 2014



La photo montre, au premier étage, **l'auditoire du château de Charost (Cher)** (re)construit au XV^e ou au XVI^e siècle, cadre des audiences du bailli à l'occasion des foires, et qui servit dans cette fonction jusque vers 1875 pour accueillir les citoyens de la commune, venus écouter les sentences du juge de paix. (Pour les amateurs de vieilles pierres, je précise que la couleur rouge dominante au rez-de-chaussée n'est pas celle de briques qui auraient été utilisées comme matériau de construction mais celle du fer contenu dans les pierres de la région et que l'on retrouve délicieusement dans l'église du même Charost*).

L'auditoire est d'abord un lieu, le lieu-instrument de l'écoute, le lieu où les personnes qui veulent écouter se réunissent pour entendre dans des conditions matérielles propres à l'écoute (le discours du juge ne serait pas audible au milieu du champ de foire) et intellectuelles propres à former une communauté d'intérêt (une assistance qui partage le même événement et peut en discuter ou en témoigner).

Puis, comme il arrive parfois, le vocable du contenant en vient à désigner le contenu, à savoir ici l'assistance elle-même, tandis que mot *auditorium* (auditoire en latin) prend le relais de la dénomination du lieu, même s'il n'est guère employé dans le monde judiciaire, en français du moins.

Mais si l'auditoire-lieu, ou l'auditorium, est facile à définir par une localisation, des dimensions et des caractéristiques techniques, **l'auditoire-communauté est plus difficile à apprécier car il faut distinguer : le cœur de l'auditoire qui écoute, entend et comprend, ceux qui entendent mais n'écoutent pas (distraction, soucis personnels, présence contrainte...), ceux qui écoutent mais n'entendent pas (problèmes d'ouïe ou d'acoustique), ceux qui écoutent et entendent mais ne comprennent pas...**

Classiquement, l'auditoire est supposé concentrer son attention sur l'orateur (professeur, conférencier, tribun) ou l'oratrice (professeure, conférencière, tribune...) ou sur les interprètes du spectacle (acteurs –trices, musiciens –ciennes). On pourrait dessiner l'auditoire comme un nuage de points qui sont tous reliés au centre (d'où est émis ce qu'il faut écouter) et déconnectés de l'extérieur. La qualité de l'auditoire se mesure traditionnellement au degré d'attention exclusive à ce qui est dit sur l'estrade ou la scène. Le mauvais auditoire est celui-ci qui se dissipe, qui s'évade par la pensée, ou qui fait carrément autre chose en écoutant d'une oreille distraite.

Avec le numérique et ses réseaux, le comportement de l'auditoire change et les critères d'évaluation de sa qualité également. Quel est le meilleur auditoire ? Celui qui fait mine d'écouter le professeur avec un sourire convenu et écrivant de temps à autre sur un cahier de papier des notes qui n'ont peut-être rien à voir avec ce qui est enseigné, ou celui qui vérifie systématiquement, via son smartphone, si ce que dit le prof est la même chose que ce que dit Wikipédia ? Celui qui acquiesce benoîtement aux explications du conférencier sans y réfléchir ou celui qui tweete les sentences qu'il estime les plus synthétiques, les plus pertinentes, les plus interpellantes ?

L'évolution de l'orateur est indissociable de l'évolution de l'auditoire.

26-Obligatoire

Posté le 10 mars 2014

L'obligation pour tout automobiliste de posséder un éthylotest à bord de son véhicule, entrée en vigueur en juillet 2012, a été allégée par le décret 2013-180 du 28 février 2013 qui a **supprimé la sanction associée au défaut de possession dudit éthylotest**. Querelle de gouvernements et de lobbies, tour de passe-passe administratif (la teneur du décret tient en une phrase sibylline : « L'article R. 233-1 du code de la route est modifié comme suit : Au début du III, sont ajoutés les mots : "Hors le cas prévu au 6° du I")

La Charente libre titrait alors : « Les éthylotests sont obligatoires mais un décret interdit tout PV! », et *La Tribune* soulignait une « exception juridique » car les cas d'obligation dépourvus de sanction administrative sont assez rares, le plus connu étant l'inscription sur les listes électorales.

Que veut dire « obligatoire » ?

Est obligatoire une chose prescrite par un texte émanant d'une autorité à laquelle on est soumis : la loi pour un citoyen ou un étranger résidant dans un pays (instruction obligatoire depuis Jules Ferry, impôts obligatoires), le règlement spécifique qui régit un lieu clos de par la décision de son propriétaire (chantier interdit au public : port du casque obligatoire ; tenue de soirée obligatoire).

Évidemment, quand l'obligation n'est assortie d'aucune sanction, l'autorité émettrice s'en trouve affaiblie car elle perd en crédibilité. Mieux vaudrait dans ce cas parler de « recommandation ».

L'obligation (d'une action civique ou respectueuse de la collectivité) va souvent de pair avec l'interdiction (de ce qui est contraire à l'intérêt général ou au bien commun). Ce qui est obligatoire et ce qui est interdit auraient du reste avantage à faire front commun pour augmenter le taux de compréhension et les chances d'exécution, comme l'ont bien compris les gérants de piscine : caleçon interdit, slip de bain obligatoire !



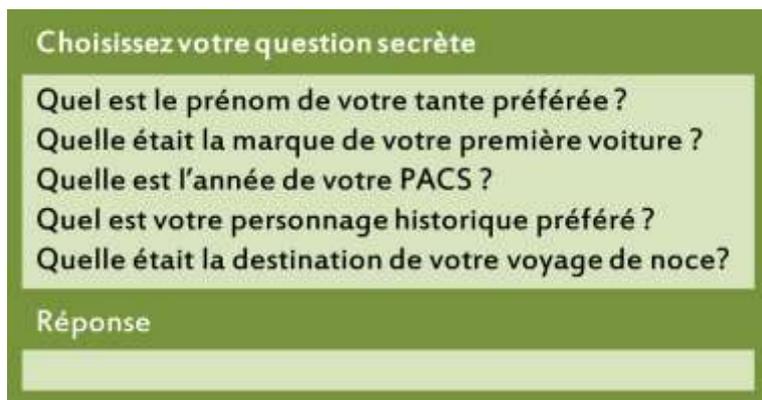
Mais au fait, dans le domaine des archives, qu'est-ce qui est obligatoire ?

Le code du Patrimoine, dont relève l'administration des Archives, est plutôt discret sur la question. **En revanche, l'interdit est plus fortement exprimé.** On lit à l'article R212-14 : « Lorsque les services, établissements et organismes désirent éliminer les documents qu'ils jugent inutiles, ils en soumettent la liste au visa de la personne chargée du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives. Toute élimination est interdite sans ce visa ». L'article L214-3 précise la sanction en cas de destruction d'archives publiques sans accord préalable : trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Les situations où un fonctionnaire, haut ou petit, détruit des documents (rappelons qu'au terme de la loi française, quasiment tout document est archive) sans être inquiété se comptent par milliers, par dizaines de milliers probablement, mais les sanctions se comptent sur les doigts d'une main. Ne serait-ce pas là un moyen efficace de boucher le trou de la Sécu ? Mais que fait le gouvernement ?

27-Inquisitoire

Posté le 17 mars 2014



Choisissez votre question secrète

- Quel est le prénom de votre tante préférée ?
- Quelle était la marque de votre première voiture ?
- Quelle est l'année de votre PACS ?
- Quel est votre personnage historique préféré ?
- Quelle était la destination de votre voyage de noce ?

Réponse

Un chouïa inquisitoire, non ?

Les opérateurs de messagerie et de nombreux sites commerciaux ou administratifs imposent le passage par la case « question secrète » aux internautes qui veulent (et parfois doivent) ouvrir un compte. La question est non seulement secrète mais aussi discrète et surtout indiscrète.

Discrète parce qu'elle se présente comme une aide bienveillante pour assurer la protection de vos données : ne vous embêtez pas avec la sécurité de votre compte, n'angoissez pas à l'idée d'oublier votre mot de passe : choisissez une question simple dont la réponse est facile à retenir parce qu'elle appartient à votre vie intime, et si vous oubliez votre mot de passe, il sera possible grâce à cette question de le retrouver ; cliquez, répondez et dormez tranquille !

Indiscrète parce que les réponses aux questions, qu'elles soient définies par le site ou personnalisables, décrivent, traduisent, trahissent votre identité, votre personnalité, votre vie privée. Il y a des questions factuelles et relatives au passé (prénom de la grand-mère, lieu de naissance, etc.) qui ne sont pas bien méchantes mais qui sont faciles à pirater par des proches, ex-proches ou faux proches, et il y a les questions vraiment personnelles qui font appel aux sentiments et aux goûts. Celles-là présentent deux inconvénients : les sentiments changent (mon actrice fétiche, mon meilleur copain...) et l'expression des goûts est commercialement voire politiquement terriblement exploitable. Sans compter que la réponse à une question secrète est parfois plus difficile à se remémorer que le mot de passe lui-même...

Et pourtant, tout le monde contribue, par jeu, par facilité, par contrainte (soit on s'y résout, soit on se passe des services du site). De sorte qu'il se crée chaque jour des myriades de questions-réponses secrètes : un beau gisement commercial et sociologique. **On pourrait parler ici de *crowdbigdating***, c'est-à-dire de big data collaboratif ou de big data participatif, en référence au *crowdfunding* (financement participatif) ou au *crowdsourcing* (la contribution collective des internautes à un projet). Une aberration !

Quelle idée de confier le moyen mnémotechnique de récupération de votre mot de passe perdu au même prestataire qui gère déjà votre mot de passe ? C'est comme si on confiait sa clé et le double de cette clé à la même personne. Ce n'est pas très futé. Le bon sens paysan ne dit-il pas qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier ? N'est-il pas plus efficace d'enregistrer son mot de passe dans un autre lieu, sur un autre site, caché dans un mail banal que vous vous envoyez à une autre adresse, dans un carnet papier, sur un ticket de métro coincé dans la couverture d'un bon livre, n'importe où, plutôt que de le cacher derrière un rideau de fadaises aussi faciles à oublier par l'internaute que faciles à exploiter par les autres ?

Du point de vue de l'inventeur de la question secrète, c'est très malin au contraire, très efficace comme moyen d'extorquer de l'information sous couvert de protection.

Alors que saint Dominique et la sainte Inquisition nous laissent tranquilles depuis quelques siècles, voilà qu'un pseudo saint Cloud prend le relais et nous inquisitionne, *mutatis mutandis*, à tout bout de champ de formulaire...

28-Pataugeoire

Posté le 24 mars 2014

Les médias aiment les pataugeoires. Ils regardent les politiques patauger et ne refusent pas de patauger eux-mêmes un brin à l'occasion. Pataugeoire n'est-il pas en effet le terme approprié pour décrire le spectacle à trois « scandales d'État » par semaine qu'égrène une bonne partie des journaux d'information ces derniers temps ?

Il s'agit moins de la pataugeoire de la piscine municipale où les gamins s'éclaboussent en s'esclaffant de voir leurs petits camarades aspergés et pleurent quand ils reçoivent à leur tour une giclée, que d'une mare aux canards où ces messieurs-dames pataugent, patouillent, bidouillent, bredouillent et rabouillent à l'envi, voire d'un marigot dont la traversée sans précautions peut se solder par une bilharziose fatale.



Le spectacle est plutôt affligeant mais le marigot des affaires est aussi intéressant pour le diplomate que la mare aux canards peut l'être pour le botaniste ou le zoologiste curieux d'observer de nouvelles espèces. Car les révélations, les petites phrases, les conversations, les enregistrements, les citations, les comptes rendus ne sont pas que des mots volatils. Ce sont le plus souvent des traces en dur, des traces papier que l'on appelle communément archives et qui ne disparaissent pas si facilement que ça, et des traces électroniques qui se reproduisent comme des petits pains (ces petits pains que l'on jette aux canards pour leur faire faire coin-coin), et qui sont souvent archivées malgré elles, tout simplement par défaut de règles de production et d'archivage pertinentes et réalistes. **Donc, le marigot médiatico-politique se révèle être un biotope archivistique très riche de contenus mais surtout de traces datées, traces des faits et dires, et plus encore traces de transmission et d'utilisation de ces traces :**

- les rapports de l'administration : l'exemplaire de l'auteur, celui du destinataire primaire qui le lit ou le survole, tout de suite ou plus tard, et la copie qui n'était pas prévue et qui arrive chez un autre destinataire que le rédacteur n'avait pas prévu ;
- des enregistrements de conversations, officiels et publics, ou bien officiels mais officieux car interceptés, ou encore à l'insu du plein gré des intéressés (attention, passant à gué – guéant ? – le marigot des conciliabules, de ne pas prendre un crocodile pour un vulgaire buisson...) ;
- des courriers et mails envoyés et reçus (il peut y avoir un peu de déperdition entre le départ et l'arrivée, ça dépend du nombre d'intermédiaires entre l'expéditeur et le destinataire final), les mails reçus mais non lus pour cause de tsunami numérique et de priorités prioritaires mal évaluées (l'écart entre ce qui est envoyé et ce qui atteint sa cible se creuse un peu), et les mails lus trop vite ou mal compris, souvent parce que mal écrits ou dotés d'un « objet » sans lien avec l'information transmise (là, le fossé s'élargit) ;
- les extraits des précédents documents, parfois décontextualisés, selon ce qu'on veut leur faire dire ;
- les commentaires des déclarations des uns et des autres, enregistrés à leur tour ;
- les notes personnelles qui ne resteront pas personnelles toute leur vie...

On voit là s'épanouir et prospérer une multitude d'objets documentaires bruts ou travaillés, engageants ou parasites, lisses ou visqueux, inodores ou nauséabonds, dans lesquels il est vite fait de patauger. Il faudrait des palmes comme les canards pour se maintenir à flot (les palmes académiques ne sont pas d'un grand secours, hélas).

Ah ! Tout le monde n'est pas Talleyrand, ce grand maître dans le maniement de l'information politique.

29-Armoire

Posté le 31mars 2014

Dissertation sur l'armoire de bureau.



Thèse.

Une armoire de bureau, c'est vraiment très pratique.

Il y a beaucoup de modèles : bois ou métal, grandes ou petites, portes ouvrantes ou coulissantes, étagères réglables, hamacs avec des étiquettes de couleur ou tablettes simples pour poser des dossiers à plat, des classeurs, des boîtes ou des cartons. Il y a également les armoires ignifuges et les armoires fortes (moins nombreuses que les coffres-forts, les exigences de la parité n'ayant pas encore atteint le mobilier...).

L'armoire protège de la poussière, ce que ne font pas de vulgaires étagères (et avec l'air pollué qui nous entoure...). Et puis, les autres n'ont pas besoin de savoir ce que je mets dans « mon armoire ». On peut coller le plan de classement au revers de la porte battante, ce qui facilite le repérage des dossiers. Une armoire de bureau, c'est vraiment très pratique.

Pour l'organisation, **l'armoire est une unité de mesure** du volume papier stocké dans une entreprise (des points de vue logistique ou archivistique). Avec une équivalence de cinq mètres linéaires de documents par armoire, les calculs sont rapides.

Antithèse.

Cependant, l'armoire présente un certain nombre d'inconvénients.

On a beau dire, **une armoire, c'est encombrant** dans un bureau qui est toujours trop petit. Et puis, il y a les documents hors formats (les plans roulés par exemple) qui ne tiennent pas dans l'armoire (sauf dans l'armoire à plan, encore plus encombrante).

L'armoire de bureau, c'est bien mais **il faut être dans le bureau pour s'en servir**. Si je suis en réunion à l'extérieur et que j'ai besoin d'un dossier rangé dans mon armoire, je ne suis pas bien avancé. Sans parler des jours où la clé est égarée. Le bon côté, quand on ne sort rien de l'armoire, c'est qu'on n'a pas à re-ranger ce qu'on a sorti, parce que ça, le rangement, c'est vraiment rasoïr. D'un autre côté, si on ne range pas, on ne risque pas de retrouver la prochaine fois. Non, vraiment, gérer le classement dans une armoire, c'est trop contraignant.

Surtout, **l'armoire se remplit trop vite et il faut trier**, faire de la place, tasser les dossiers suspendus, dégrossir les dossiers, supprimer des boîtes. Soupis... Heureusement qu'il y a les stagiaires d'été !

Synthèse.

Tout bien considéré, l'armoire de bureau reste un instrument efficace pour gérer la documentation, à deux conditions toutefois :

1. **adapter la taille de l'armoire au besoin réel de l'utilisateur ;**
2. **avoir une gestion coordonnée du contenant et du contenu car l'un n'a pas d'intérêt sans l'autre et l'autre est fragilisé sans l'un.**

30-Interrogatoire

Posté le 7 avril 2014

Procès-verbal d'interrogatoire, avec un mail suspect dans le rôle du prévenu et un interrogateur avisé en informatique mais aussi en diplomatie.



L'interrogateur : Vous avez déclaré à mon collègue être le message envoyé par M. Henri Pamois à Mme Setelle pour annuler un rendez-vous préalablement fixé avec elle au salon de thé de la rue de l'Héritage à 17h17.

Le prévenu : C'est la vérité. Je suis parti hier midi de chez M. Pamois

L'interrogateur, goguenard : Et M. Pamois a déménagé la semaine dernière, c'est bien ça ?

Le prévenu : Non. Non, non. M. Pamois habite toujours au même endroit.

L'interrogateur : Vous voulez dire à l'adresse IP dynamique 75.65.111.XXX, dans le quarter Hotmail ?

Le prévenu : Oui, Monsieur, c'est bien cela.

L'interrogateur : Dans ce cas, comment expliquez-vous qu'on vous ait vu sortir de chez M. José Lôtte, qui habite à l'adresse IP fixe 82.225.240.23, boulevard Free, à l'autre bout de la ville, le jour et l'heure auxquels vous prétendez être parti de chez M. Pamois ?

Le prévenu, blêmissant : Mais comment est-ce que... J'ai dit la vérité. C'est M. Pamois qui m'a envoyé. C'est imprimé sur le papier, là, sur la table.

L'interrogateur se fâche : Parce que vous croyez que je vais me contenter de l'impression d'un mail et croire ce qui est écrit sous prétexte que c'est du papier ? Vous me prenez pour un novice ou quoi ? C'est comme si je suspectais un gars de cacher des armes sous ses vêtements et que je lui disais de garder son manteau pour l'interrogatoire ! Les preuves sont là, mon vieux ! Il ne sert à rien de nier l'évidence. Votre en-tête Internet indique clairement le point de départ de votre course. Et je la crois plus volontiers que le baratin de celui qui vous envoie.

Le prévenu : Euh... C'est que... M. Pamois et M. Lôtte sont amis ; ils se fréquentent... Oui, je me souviens maintenant ; M. Pamois était en train de déjeuner chez son ami Lôtte quand il m'a envoyé porter le message. Suis-je bête d'avoir confondu !

L'interrogateur, impatient : Des amis qui fréquentent tous les deux la riche héritière de la famille Sételle... C'est Pamois, c'est Lôtte....On connaît la chanson. Bon, admettons... Revenons à vous : les derniers mots du message à Mme Setelle : « Votre Henri dévoué ».

Le prévenu, soulagé de changer de sujet : Euh... C'est bien ce que m'a dit M. Pamois... Oui, c'est bien ça. C'est ce qu'il dit toujours. Oui, M. Pamois signe toujours : Votre Henri dévoué ». Tous ses messages se terminent ainsi.

L'interrogateur : Là, mon vieux, vous vous enfermez. Nous avons interrogé quelques dizaines de messages électroniques reçus par Mme Sételle. Les messages de M. Lôtte se terminent en général par « José, votre dévoué », tandis que ceux de M. Pamois sont signés « Votre Henry, tout dévoué » ; il y a toujours un « y » à la fin de Henry (c'est la coquetterie de M. Pamois, nous avons vérifié dans la correspondance auprès d'autres femmes), et l'ordre des mots est immuablement celui-là. Alors, je veux bien admettre le coup de l'adresse, même si c'est un peu tordu, mais le coup de la signature, ça ne passe pas.

Usurper l'identité numérique, c'est encore assez facile mais il faut être bien plus malin pour imiter parfaitement le style. Garde à vue prolongée !

31-Périssoire

Posté le 14 avril 2014

La périssoire est une embarcation à fond plat, actionnée par une double pagaie comme la pirogue et le kayak mais elle se distingue de ses cousins par la finalité de son usage. Ce n'est pas un moyen de transport ni un bateau de pêche mais un canot conçu pour les sports et les loisirs nautiques. Très prisée par les bourgeois de la fin du XIXe siècle sur les bords de la Marne ou de l'Yerres, elle a été immortalisée par Gustave Caillebotte (la propriété familiale du peintre à Yerres présente actuellement une exposition de ses œuvres, cent vingt ans après sa disparition).



Périssoire : quelle drôle de nom pour un bateau de loisir...

On ne sait pas très bien qui est l'auteur de cette appellation mais l'étymologie est claire, suggestiv e et conjuratrice. Avec sa silhouette élancée et la simplicité de sa ligne, la périssoire est un instrument de perte potentielle, d'engloutissement fatal pour le navigateur inexpérimenté, insuffisamment rompu au maniement de la pagaie, inattentif à la branche d'arbre qui s'étend au travers de la rivière et qui va faire chavirer l'esquif, ou simplement ignorant des courants et contre-courants à éviter.

La périssoire a pourtant remporté un vif succès à la Belle Époque, non seulement en rivière mais encore en bord de mer où les dangers sont différents et les vagues parfois imprévisibles, par exemple sur les côtes normandes. On rit, on chante, on se bidonne de voir l'autre chavirer, sans imaginer une seconde qu'on sera le prochain...



La mode est passée et l'usage de ce ravissant néologisme de cent cinquante ans s'est estompé. Quel dommage pour la langue française et pour les amateurs de mots imagés ! D'autant plus que les occasions de reconversion du qualificatif ne manquent pas. **Les pratiques à la fois ludiques et périlleuses n'ont pas disparu, même si la périssoire s'avère aujourd'hui aussi bien numérique que champêtre ou balnéaire.**

On s'embarque sur un réseau social par temps calme, on surfe au gré du courant et de la vague d'amis, on pagaie dans le flux des données puis, au détour d'un malentendu, dans le reflux d'une amitié hâtive, au hasard d'un tweet vengeur ou d'une photo peu avantageuse, on se retrouve échoué sur un site inconnu et inhospitalier, pris de cours par un obstacle sournois que l'on avait pas anticipé, cul par-dessus tête, objet de la risée des spectateurs et parfois anéanti par le tsunami numérique. **Mais l'attrait du divertissement est toujours le plus fort, et l'histoire montre qu'il faut bien de temps en temps sacrifier quelques têtes au Minotaure, en l'occurrence au Minotaure numérique.**

32-Foire

Posté le 21 avril 2014

Voilà un mot très ancien, de la foire du Lendit aux foires de Champagne, court (en comparaison de braderie ou kermesse), évocateur (le Trône, l'empoigne...), éclectique et voyageur (les livres à Francfort, les haricots à Arpajon, les chameaux à Pushkar), modernisé dans le sigle de manifestations huppées (la FIAC).



Foire est un mot complet, pratique, efficace, mais un mot hélas galvaudé dans l'expression « Foire aux questions » ou FAQ. La FAQ n'est pas une manifestation commerciale et festive, tout au plus un rayon de supermarché bien calibré, et elle ne se tient pas en plein air. Elle est finalement bien moins interactive – quoique numérique – que le déballage des offreurs au profit des acheteurs, et vice-versa, dans un champ ou une halle organisée pour l'échange.

C'est normal puisque la foire aux questions n'est pas une foire ! La « foire aux questions » est une traduction-transposition un peu tartignole de l'expression anglaise « Frequently asked questions » (FAQ). C'est ce qu'on appelle une rétro-acronymie : on garde un sigle existant mais on change les mots, pour pouvoir garder le logo ou, comme ici, pour ne pas modifier l'acronyme anglo-saxon, la volonté de franciser à tout crin n'ayant d'égal que la crainte de toucher au sigle anglais. Il y avait pourtant bien d'autres possibilités :

- en gardant le sigle : Fréquemment Adressées Questions (dans le genre « romaine patrouille » ou « d'amour vos beaux yeux mourir me font ») ou Focus sur d'Astucieuses Questions, ou encore Fariboles des Autres Quidams ;
- en le transposant ou en l'adaptant : Questions Les Plus Courantes (QLPC), Questions récurrentes (QR), voire carrément « Ce qu'il faut savoir » car c'est le contenu réel de nombreuses FAQ.

J'ai récemment planché, pour un ouvrage collectif piloté par mes collègues de Montréal, sur les nouveaux « genres » documentaires et archivistiques issus du monde numérique. La littérature anglo-saxonne classe les FAQ dans la liste des nouveaux genres d'information au même titre que les pages d'accueil, ou le « À propos » des blogs.

Or, tout au moins de ce côté de l'Atlantique, hormis l'appellation qui fleurit (au point de s'affirmer comme substantif féminin singulier : la faq), les contenus que les différents sites web mettent derrière les FAQ sont si hétéroclites qu'on ne peut y voir une unité de genre. Il s'agit plutôt de la récupération d'une expression en vogue :

- pour afficher un baratin commercial ou faire de la communication institutionnelle,
- pour exposer un mode d'emploi ou pour présenter un article fouillé sur un sujet (ex : Les 50 questions sur la restauration collective),
- pour suggérer de vraies-fausse questions qu'un internaute n'aurait pas idée de poser (ex : Pourquoi est-il parfois difficile d'ouvrir et de fermer les portes des coffres ou armoires ?)

On trouve même, ici et là, des rubriques FAQ qui ne comportent aucune question...

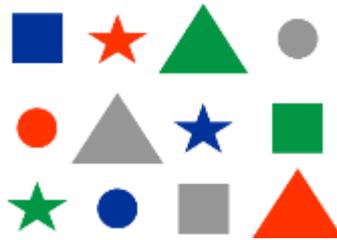
Les foires aux questions existent pourtant sur Internet mais elles ne portent pas ce nom-là (décalage chronique entre les mots et les choses...). Ce sont les forums ou blogs où les internautes posent véritablement les questions et où d'autres internautes répondent, selon le mode de la foire d'antan, en toute convivialité, connotation commerciale en moins. Les foires sur les questions informatiques sont particulièrement développées*.

Vive la foire, la vraie, sans oublier la foire aux vins, par exemple celle de Reuilly* qui m'est familière et qui se tient chaque année en ce jour de lundi de Pâques. À votre santé !

33-Classificateur

Posté le 28 avril 2014

Classificateur qualifie un système, une démarche dont le but est la classification, c'est-à-dire l'ordonnement hiérarchisé d'un ensemble de concepts ou d'objets au travers de regroupements en catégories ou classes, sous-catégories et sous-classes, etc. Dans cette acception, la classification se démarque de l'action de classer des documents (secret défense, restreint, public...) qui correspond à une classification très particulière.



Il existe deux grands types de systèmes classificatoires :

1. **les uns idéalistes, voire idéologiques**, qui tendent à organiser la connaissance universelle dans un système intellectuel unique et harmonieux recevable sur les cinq continents ; le rôle de ces systèmes est de donner une représentation du monde, de le comprendre, de l'enseigner mais aussi de rassurer les humains sur leur capacité à le dominer ;
2. **les autres pragmatiques**, élaborés dans un périmètre géographique ou thématique plus restreint, dans un but plus immédiat et plus concret de **gérer efficacement** les caractéristiques d'un groupe d'objets ou de **retrouver** un individu ou un objet dans la masse de ses semblables.

Les humains ont inventé toutes sortes de classifications visant les espèces (Linné *and Co*), les races (jadis et naguère, encore que...), les voyelles, les sols, les maladies, les marques déposées (INPI, WIPO), les instruments de musique, et bien sûr les bibliothèques dans leur rôle de rassemblement du savoir qui réside dans les livres : classification Dewey, la CDU (Classification Décimale Universelle) et sa concurrente soviétique BBK, classification à facettes de Ranganathan qui, dès les années 1960, préfigurait la « multi-classification » facilitée aujourd'hui par les outils numériques.

Les deux systèmes subissent l'effet combiné de deux phénomènes.

1. **Le monde numérique, fait de réseaux mondialisant le savoir, donne un coup d'arrêt à la quête de la classification universelle** : la classification universelle de l'Occident chrétien puis de l'Occident tout court, renouvelée par les Lumières puis par le développement industriel, subit aujourd'hui la concurrence des autres philosophies de la planète.
2. En dissociant le classement intellectuel et le rangement physique, **les technologies permettent de s'affranchir d'un système de classification unique de référence**, lié au rangement ou à l'idéologie, puisque l'on peut rattacher sans difficulté un même objet à plusieurs classifications ou définir une nouvelle classification en quelques clics au moyen des métadonnées ou simplement des caractéristiques internes des objets numériques (mots, dates, images, voix, position dans le fichier) ou de leurs caractéristiques externes (liens, fréquences ou types d'utilisations).

La classification est de plus en plus l'affaire des algorithmes, dans les sciences, pour la recherche d'information via les moteurs mais aussi pour le marketing et la publicité (réseaux sociaux, objets connectés). Il serait cependant naïf de croire que les **algorithmes classificatoires** sont neutres, objectifs et indépendants de toute idéologie. Les algorithmes classificatoires formatent l'homme du XXI^e siècle.

Ceci dit, la **fièvre classificatoire** reste inhérente à la nature humaine, comme l'est l'utopie et le rêve de maîtriser la connaissance.

Comme dans de nombreux domaines, la solution est sans doute dans la mixité bien comprise de l'humain et de la technologie. C'est en tout cas ce que j'ai voulu faire avec la **méthode Arcateg** : une classification volontairement simplifiée (100 classes) pour **gérer** la valeur engageante des documents de l'entreprise dans le temps.

34-Exutoire

Posté le 5 mai 2014

Une fois n'est pas coutume, j'emprunte le mot de la semaine à l'actualité, plus précisément à l'actualité judiciaire.

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) vient de sanctionner deux magistrats pour avoir twitté lors d'une audience de la cour d'assises des Landes en novembre 2012. Le contenu des tweets n'est ni diffamatoire ni divulgatoire ; ce sont des plaisanteries de professionnels farceurs et impatientes, à savoir : «On a le droit de gifler un témoin?» ou «Question de jurisprudence: un assesseur exaspéré qui étrangle sa présidente, ça vaut combien?». Un des intéressés a reconnu devant le CSM être allé trop loin dans son geste (le geste de tweeter) et s'est défendu en disant que twitter constituait "*une sorte d'exutoire*" dont il usait dans les moments où il n'avait pas besoin d'être très attentif.

Le tweet comme exutoire. Le terme est parfaitement adapté, dans le sens figuré : **une activité qui sert à détourner un excès d'énergie, de tempérament, de sentiment.**

Les magistrats en cause sont assez représentatifs d'un comportement de plus en plus courant. On en a marre d'attendre son tour de parole, on est énervé par celui qui parle, on a accumulé de la tension nerveuse, on a des copains avec qui on aime bien rigoler, on a des outils aussi malins qu'élégants (« *smart* ») et on se lâche, sans plus songer qu'il y a des milliers de personnes connectées, dont un bon nombre à l'affût de la petite phrase marrante pour tromper leur ennui professionnel et la sinistrose ambiante. **Ces tweets de magistrats ont un côté potache plutôt sympathique mais leur attitude est surtout révélatrice de la confusion croissante entre sphère professionnelle et sphère privée du fait de la sollicitation permanente des outils de communication, avec les déboires inévitables que cette confusion provoque.**



Le fait qu'un magistrat, un greffier, un membre de directoire ou de conseil d'administration s'ennuie un tantinet en séance et exprime son trop plein d'idées ou de sentiments par une petite phrase ou une caricature ne date pas d'hier. Les archivistes le savent bien qui se sont trouvés face à des registres de toutes les époques présentant dans la marge ou dans la graphie la trace de ces petits écarts. La photo ci-dessus, empruntée au site des Archives de la Mayenne, montre le dessin réalisé au XVIe siècle, selon toute vraisemblance par un greffier au cours d'une audience, et signalé par Édith Surcouf lors du classement des archives judiciaires de l'Ancien Régime (lesquelles constituent la série B des Archives départementales).

Ce qui a changé dans la société, ce n'est pas le geste exutoire, c'est l'outil d'expression.

Il est intéressant de voir comment la presse a relayé la décision du Conseil supérieur de la magistrature. *Europe1* choisit un titre factuel : « Pour le CSM, un magistrat ne peut tweeter à l'audience », tandis que le *Nouvel Observateur* commente en titrant : « Être magistrat et tweeter : 2 activités qui ne font pas bon ménage ». Ce dernier titre-commentaire est tendancieux : d'abord être magistrat n'est pas une activité mais un état, une fonction ; ensuite il ignore le contexte de production de l'information, comme si un écrit existait en soi, sans contexte (professionnel, juridique, technologique), sans destinataire (direct, indirect ou différé), sans responsabilité de l'auteur.

Quant au journaliste qui a relayé le tweet, peut-on lui reprocher d'avoir fait son travail qui est en l'occurrence de traquer l'information, ce qu'il a fait ici sans forcer l'intimité de quiconque ? **Une anecdote qui montre bien que la vie publique commence quand on se trouve en présence d'un smartphone... Il faudra s'y faire.**

35-Discriminatoire

Posté le 12 mai 2014

« Il est nécessaire de faire une discrimination entre des documents de valeur inégale ».

Cette affirmation figure à la page 5003 du volume XVIII de l'Encyclopédie française (1935-1966)*, volume paru en 1939 sous le titre *La Civilisation écrite* et dirigé sous la direction du remarquable Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1930 à 1964 (sauf sous le gouvernement de Vichy...).

Au cours des dernières décennies, la discrimination a été presque exclusivement réduite à sa dimension raciale et à tous les crimes qui en ont résulté, au point d'inventer la discrimination positive qui se veut réparatrice d'un passé que, pourtant, jamais personne n'est parvenu à refaire.

Mais qu'est-ce au fond que la discrimination, avec ses deux adjectifs associés : discriminant (pour le critère) et discriminatoire (pour la pratique) ? Il n'y aurait pas lieu de parler de discrimination si on en restait au fait de créer des sous-groupes dans un groupe ou de distinguer des ensembles sur la base de critères variés, physiques bien souvent mais pas que. **Ce qui caractérise l'acte de discrimination est que les groupes constitués subissent un traitement différencié.**

Ceci dit, une opération discriminatoire n'est pas en soi condamnable. Elle l'est quand elle vise des individus et que le lien entre le critère discriminant et le traitement associé est contraire aux lois ou aux principes humains (les deux n'étant pas toujours en harmonie du reste). Elle ne l'est pas quand elle vise des choses et que les actions discriminatoires ou le traitement effectué sont conformes au droit, aux usages, aux besoins. La discrimination est pratiquée et utile dans de nombreuses circonstances :

- les fraises du jardin : les plus belles sont réservées pour le dessert et seront nappées de sucre et de crème Chantilly tandis que celles qui sont encore un peu vertes ou déjà trop avancées sont mises à l'écart pour une compote ou une confiture qui n'en sera que meilleure ;
- les œufs du poulailler : œufs à couvrir dans la couveuse et œufs à consommer dans la cuisine ;
- les grains de café dont le prix de vente diffère selon la provenance, laquelle est associée à la qualité ;
- et bien sûr les documents.



Comme le recommande *L'Encyclopédie française*, il est impératif de discriminer les documents, d'identifier leurs propriétés et de leur faire subir des traitements différenciés car tous ne sont pas d'égale valeur, loin s'en faut.

Exemples :

- un contrat de partenariat avec la Mongolie pour l'extraction du cuivre sera tamponné, pris en photo, enveloppé d'une belle chemise de couleur vive et allongé durablement sur l'étagère d'un coffre-fort ;
- les données de promotion commerciale seront datées (*terminus a quo* et *terminus ad quem* de la promo), figées et stockées sous surveillance jusqu'à extinction du délai de prescription commerciale, tant chez le vendeur que chez l'acheteur ;
- le gribouillis olographe réalisé sur une nappe en papier par un artiste ou un personnage clé dans une affaire sera soigneusement conservé dans le dossier, aussi bien que sa mise au propre ;
- les notes informelles, non diffusées, potentiellement toxiques ou trompeuses, seront transformées en confettis, sauf chez les narcissiques qui sont parfois inconséquents, les mégalos qui veulent absolument tout conserver, et les concussionnaires pour qui toute donnée est monnayable (hum... ma classification est un peu discriminatoire, non ?).

36-Saint-Sébastien-sur-Loire

Posté le 19 mai 2014

Je n'y suis jamais allée.

Mais j'irai peut-être un jour. En souvenir de ce billet, par exemple.

Ce qui me plaît, dans Saint-Sébastien-sur-Loire, ce n'est ni sa maison de la petite enfance ni sa déchetterie réhabilitée, ni le fait que cette commune de 26000 habitants de la banlieue sud de Nantes abrite la propriété familiale du général Cambronne (ce n'est pourtant pas rien, merde !). Non, ce qui me plaît, **c'est son nom, un nom représentatif de la toponymie française, un mode d'enregistrement de l'histoire et de la géographie dans la mémoire collective : un nom de saint + un nom de fleuve.**

Près de 4800 des 36 700 communes françaises*, soit plus de 13%, portent un nom qui commence par Saint ou Sainte ou qui inclut ce vocable dans sa dénomination, témoignages de la christianisation de l'Occident et du culte des saints de l'époque médiévale. Le pourcentage tombe à 4% pour les chefs-lieux de départements avec Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Lô et Saint-Denis (de la Réunion). Quant aux noms de départements, créé la par Révolution française, il est bien évident que les saints n'y ont pas leur part. L'exception qui confirme la règle est la Seine-Saint-Denis, mais le département n'a été créé qu'en 1964 et le nom du saint y joue sans doute un rôle de résistance dans ce nouveau territoire communiste. Du reste, l'appellation administrative de la circonscription est en perte de vitesse face à la langue populaire qui a « baptisé » le territoire du petit nom de 9-3.



Le culte des saints, notamment sous la forme de pèlerinages, a tenu une place importante dans la vie locale jusqu'à la fin du Moyen Âge, jusqu'à la Révolution française pour certains et parfois après. Saint-Sébastien-sur-Loire était ainsi la destination d'un pèlerinage nantais en l'honneur du saint éponyme, invoqué plus spécialement contre la peste et plus généralement contre les épidémies. Saint Sébastien est aussi le patron des archers (c'est bien le moins pour un saint martyr mort sous les flèches en combattant) et plus largement des soldats.

Quant aux noms de fleuve et de rivière, ils sont également bien présents dans la toponymie car ils structurent le territoire, même si les habitants le ressentent beaucoup moins qu'autrefois dans la vie quotidienne. La Loire, qui d'une certaine façon, coupe la France en deux avec ses mille et quelques kilomètres de cours, a joué un rôle politique, économique et culturel majeur dans l'histoire du pays. Elle est la ligne de partage entre la langue d'oc (au sud) et la langue d'oïl (au nord). Elle fut longtemps la principale voie de communication commerciale, avant de se faire doubler par le chemin de fer au XIXe siècle.



Pour les populations, le fleuve marque la frontière même si, avec plus de cent cinquante ponts aujourd'hui, la Loire se traverse plus aisément que du temps où il n'y en avait que dix (un pont tous les 100 km en moyenne !). Enfin, il y a les crues, plus ou moins dévastatrices, qui marquent la mémoire des riverains et rappellent aux hommes qui tendraient à l'oublier dans un environnement urbanisé et informatisé que la nature est capricieuse et qu'il faut la connaître et la respecter pour limiter les dégâts de ses caprices. L'histoire et la géographie sont loin d'être périmées.

Saint-Sébastien-sur-Loire, un nom évocateur pour peu qu'on prenne le temps de s'y arrêter. Que sortirait-il d'un micro-trottoir auprès des 26000 habitants du lieu sur ce qu'évoque le nom de leur ville ? Hélas, la toponymie est loin des préoccupations des citoyens : le nom de la ville n'a pas changé mais on peut le lire comme six syllabes indifférenciées : saintsébastiensurloire, et on peut l'écrire plus rapidement : **5Cbasti1surlwar**.

37-Exécutoire

Posté le 26 mai 2014

Titre, copie, formule.

Voilà trois substantifs qui cumulent plusieurs sens ou subtilités, mais si on leur accole le qualificatif d'exécutoire, on se retrouve *ipso facto* dans le monde du droit, précis, rigoureux, implacable.

Exécutoire : qui doit être exécuté (le titre, la copie, ou du moins la décision qui y est transcrite).

Exécutoire : qui est l'instrument de l'exécution (la formule).

Les titres exécutoires sont les actes juridiques dont la décision, prise au nom de la République française, doit être exécutée de bonne volonté par les personnes concernées, sinon par le recours à la force publique. Ce sont principalement les actes émis par les juridictions, les notaires et les huissiers, ainsi que certains actes émis par les services administratifs de l'État ou des collectivités territoriales pour le recouvrement des créances publiques. Il existe même un titre exécutoire européen depuis 2005* (preuve que l'Europe avance, même modestement...).

L'original d'un jugement ou d'un acte notarié (la minute) n'a pas vocation à sortir du tribunal ou de l'étude. La décision est donc véhiculée aux intéressés sous la forme d'une copie qui n'est ni ordinaire ni vulgaire. Cette copie a quelque chose en plus, quelque chose qui lui procure la même autorité que l'original. C'est la formule exécutoire. Il y a des formules exécutoires, comme il y a des formules magiques ou des formules mathématiques, selon la discipline considérée. La formule de base en vigueur en France remonte au décret du 12 juin 1947* : « la République française mande et ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre ledit arrêt (ou ledit jugement, etc.) à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de grande instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. »

La procédure prévoit que la copie (ou la *première expédition* ou encore la *grosse* – je ne me lasse pas de ce vocabulaire expressif) soit « revêtue » de la formule exécutoire. **Le langage juridique est délicieusement désuet et imagé : le document issu de la reproduction de l'acte se trouve, plat, banal, nu, sans relief, sans sceptre, fouet ou main de justice qui lui permette de se faire obéir. La formule l'habille donc et lui fournit les attributs visuels et concrets de l'autorité. Grâce au greffier, au clerc ou à l'agent administratif garant de l'authenticité, la formule fait l'autorité comme l'habit fait le moine !**



Les atours des actes (formules, mentions, sceaux, cachets) dans l'environnement numérique ressemblent plus à des voiles transparents ; il faut un œil exercé pour les distinguer (voir le billet nudité*).

À noter que l'adjectif exécutoire ne s'applique pas aux personnes ; un coureur, un témoin, un poète ou un jeune homme qui dit la vérité ne peut être qualifié d'exécutoire, même si, comme le chante si bien Guy Béart , il doit être exécuté 🎵🎵🎵...

38-Branloire

Posté le 2 juin 2014

« **Le monde n'est qu'une branloire pérenne** : toutes choses y branlent sans cesse, la terre, les rochers du Caucase, les pyramides d'Égypte, et du branle public, et du leur. La constance même n'est autre chose qu'un branle plus languissant. »

Cette citation de Montaigne (Essais, III, 2, *Du repentir*) a été et est toujours abondamment commentée, par exemple par Antoine Compagnon, dans son petit livre tiré de sa chronique sur France Inter *Un été avec Montaigne*, (Équateurs parallèles, 2013). Le monde bouge en permanence et l'homme est différent lui aussi d'un jour à l'autre. Le défi est de trouver son équilibre dans ce mouvement incessant, comme le cavalier trouve son équilibre entre ses propres mouvements et ceux de son cheval.



D'autres commentateurs transposent la sentence de Montaigne dans l'environnement numérique. Ainsi, rapportant l'analyse de Montaigne au monde de l'Internet, Isabelle Pariente-Butterlin conclut « **qu'un classique nous aide à penser notre monde et qu'Internet exprime la forme entière de l'humaine condition*** ». Le numérique secoue le monde d'une autre façon que les guerres il y a cinq ou dix siècles mais la relation entre l'homme et le monde n'a guère changé : l'instabilité est toujours là, par delà la technique et la technologie. **De sorte que chercher la stabilité est un leurre ; c'est l'équilibre qu'il faut viser.** Croire que l'on va trouver une solution pérenne aux problèmes est une négation du temps et de son impact continu sur toutes choses. La philosophie, comme art de vivre, consiste à balancer harmonieusement entre hue et dia, au plan individuel comme au plan collectif.

À un moindre niveau, l'entreprise est aussi une branloire pérenne, enfin plus ou moins pérenne (pérenne ne veut pas dire éternel ni perpétuel mais « qui se maintient d'une année sur l'autre »). Or, **ce travers qu'ont souvent les individus et les organisations de rechercher l'outil idéal qui résoudra une fois pour toutes les difficultés est accentué avec le numérique** : la puissance des outils fascine et séduit ; on veut y croire. Comme si de nouvelles questions n'allaient pas se poser, comme si l'action conjuguée des évolutions intérieures et extérieures n'allaient pas reconfigurer dès demain les enjeux et les risques. Cela fait penser à un jeune conducteur qui a les yeux rivés sur le capot de la voiture au lieu de chercher son équilibre de conduite entre la ligne d'horizon et les rétroviseurs. Et l'instabilité s'accroît avec la vitesse...

Exemple : une entreprise recherche un logiciel de gestion documentaire, avec une configuration top niveau, un plan de classement hyper complet, des fonctionnalités dernier cri, etc., qui régleront définitivement la question du classement, du stockage, de l'accès aux documents de l'entreprise. Or, le temps (étonnamment long du reste) d'exprimer les besoins, de se décider, de consulter le marché, d'étudier les offres, d'installer l'outil et de former les utilisateurs, la production des documents a déjà changé, les besoins d'information ne sont plus les mêmes, et la solution idéale attendue, reçue et utilisée selon l'image qu'on en avait deux ans plus tôt, n'est déjà plus en phase avec la nouvelle réalité. **Trop d'exigences figées favorisent le déséquilibre. Il faut de l'agilité pour progresser.**

À tout hasard, rappelons que la branloire est une balançoire rudimentaire faite d'une planche posée sur un plot. Sans Montaigne, le terme aurait probablement disparu de la langue française. Le moteur Google, quant à lui, l'a déjà évacué : quand j'ai tapé « branloire, définition » pour voir ce qu'il allait me proposer, la première réponse a été : « **Essayez avec cette orthographe : branlette** »... **Merci Google, pour les conseils branlants de ton branleur de moteur !**

39-Trajectoire

Posté le 9 juin 2014

Une planète, un avion, un obus, décrivent une trajectoire, droite ou courbe, depuis leur point de départ ou de lancement jusqu'à leur point d'arrivée ou d'impact. On peut observer fréquemment qu'un document, sans être un corps qui se meut dans l'espace autour de son centre de gravité sous l'effet d'une force extérieure, effectue lui aussi un circuit d'un point à un autre, à la suite d'un événement déclencheur, dans une direction définie, avec un message qui détermine en partie son lieu d'atterrissage. De sorte qu'il est moins incongru qu'il n'y paraît au premier abord de parler de trajectoire documentaire.

La trajectoire documentaire peut s'envisager sous divers angles. Ce peut être les étapes de l'évolution d'un document en formation au sein d'un processus de travail (approche retenue par Dominique Maurel et Dany Bouchard*). Ou alors la ligne de conservation suivie par le document engageant depuis sa capture dans un système d'archivage jusqu'à sa destruction (on parle généralement de cycle de vie, lequel s'étale dans le temps). Et ce peut être également **la trajectoire du document diffusé quand un mail, un rapport, une note, part de chez son auteur/expéditeur et décrit une ligne, simple ou accidentée, jusqu'à son destinataire.** Ce qui est intéressant est que le destinataire, qui fixe le terme de la trajectoire, est tantôt le destinataire prévu, tantôt quelqu'un d'autre, par suite d'un événement ou un obstacle qui fait dévier le document de sa trajectoire initiale, ou à cause d'un ricochet qui le propulse un peu plus loin, à la manière d'une balle de revolver qui, du fait de la maladresse du tireur, d'un mouvement de la cible ou de l'intervention d'un tiers, va se loger d'une certaine façon à un certain endroit où on ne l'attendait pas. De même que l'analyse balistique permet *a posteriori* de comprendre, à partir de l'impact de balle et de la douille, comment le coup a été tiré, l'analyse (diplomatique) du document avec les indices qu'il porte (indices papier ou numériques), son poids informationnel et l'impulsion du lancement, permet de comparer *a posteriori* (à l'arrivée) la trajectoire réelle avec la trajectoire prévue ou prévisible.

Or, l'actualité fourmille d'exemples de documents dont la trajectoire observée n'est pas conforme à ce que la nature du document et la position du lanceur (expéditeur) aurait laissé penser. **Prenons l'affaire du trafic de la viande de cheval** (pour mémoire, l'affaire Spanghero a défrayé la chronique en février 2013).

Dans son édition du 30 mai 2014, le *Télégramme** affirme que des irrégularités graves dans la filière équine avaient été identifiées huit mois avant le scandale Spanghero. Cette affirmation s'appuie sur un document confidentiel de la Cour des comptes, rédigé en juillet 2013, ayant servi à la production d'un rapport sur la sécurité alimentaire publié en février 2014. Ce document confidentiel signale l'existence en mai 2012 d'un rapport de la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) à sa hiérarchie (la Direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture) intitulé "La filière cheval : pratiques déviantes constatées, conséquences et propositions". Et la Cour des comptes de déplorer, selon le *Télégramme*, le manque de diffusion des enquêtes de la BNEVP : "Si elles avaient été plus largement diffusées, cela aurait permis une prise en compte plus précoce d'infractions ou de risques".

Deux constats :

1. **le rapport de la BNEVP n'a manifestement pas été au bout de sa trajectoire puisque le message n'a pas eu l'impact attendu ;**
2. **le document de la Cour des comptes qui le dit (et qui est confidentiel) a été détourné de sa trajectoire pour aboutir chez les investigateurs du *Télégramme*.**

Au fait, le document de la Cour des comptes s'appelle « relevé d'observations provisoires ». Vous avez dit « provisoire » ?... À suivre.



40-Provisoire

Posté le 16 juin 2014

Un des documents cités dans mon billet de la semaine dernière est un « **relevé d'observations provisoires** » de la Cour des comptes. Ce document est prévu par le code des juridictions financières (article R.141-8*). Il désigne la mise en forme, après discussion collégiale au sein de la juridiction, des premières observations formulées par les rapporteurs de la Cour des comptes ou des chambres territoriales des comptes sur la gestion des organismes audités. La procédure prévoit que ces observations provisoires sont communiquées aux personnes concernées pour recueillir leurs réponses aux questions soulevées ainsi que leurs remarques. La prise en compte de ces réponses et remarques donne lieu à la production d'observations définitives. Les observations provisoires sont confidentielles. Les observations définitives sont publiques.

À noter que le code de loi ne précise pas le nom de ce document, appelé tantôt *relevé* tantôt *rapport* (l'abréviation ROP utilisée par la Cour des comptes convient dans les deux cas, ce qui est bien pratique). Cela n'a pas d'importance car ce qui est provisoire, puis définitif, n'est pas le relevé ou le rapport mais les observations. L'adjectif qualificatif est d'ailleurs accordé à observations : relevé d'observations provisoires, rapport d'observations définitives.

Les observations sont provisoires mais le rapport ne l'est pas. C'est le point que je veux souligner. Le caractère provisoire qualifie la teneur du document, non sa forme. L'utilisation de l'expression « document provisoire » est pourtant courante. Si on y regarde de près, elle a deux sens bien différents mais également contestables. D'un côté, elle désigne un document de travail, un brouillon, un *draft*, c'est-à-dire un document en cours d'élaboration, inachevé et surtout ni validé ni diffusé à son destinataire final, non engageant. De l'autre côté, l'expression renvoie, par métonymie en quelque sorte, à un document tout à fait officiel (achevé, validé et diffusé) mais qui porte une décision d'ordre provisoire, autrement dit liée dès le départ, du fait de la procédure, à une révision de sa teneur : relevé d'observations provisoires, permis de conduire provisoire, autorisation provisoire de séjour, etc.

Au fond, ce qui caractérise la mesure (discours ou installation) provisoire n'est pas tant sa durée d'existence ou de validité que sa valeur d'étape dans une procédure globale. Il y a un objectif à atteindre mais il n'est juridiquement ou matériellement pas possible de l'atteindre d'un seul coup ; on procède donc en deux étapes. On annonce le terme définitif et on « provisionne » une première étape avec les premiers éléments disponibles avant de pouvoir compléter, ajuster, consolider la réponse. La réponse provisoire dure deux mois (le temps de recueillir l'avis du président de la collectivité audité, dans le respect du débat contradictoire), six mois (temps de fabriquer l'implant et d'observer la gencive confrontée à la dent provisoire), ou deux ans (durée d'usage du pont Bailey - provisoire - de Sully-sur-Loire dont le pont suspendu s'était écroulé sous l'effet du froid en 1985).

Quand le provisoire dure, c'est que l'on a séparé le couple « provisoire-définitif » ou qu'on l'a purement et simplement ignoré.

Finalement, l'image ci-dessous qui, au premier regard, relèverait plutôt d'un bêtisier, résume bien la question. Une fermeture définitive est envisagée et, pour l'organiser, on prend une première mesure - transitoire - pour organiser la fermeture en bonne et due forme. C'est ma conclusion, provisoirement.



41-Déboire

Posté le 23 juin 2014

Déboire : arrière-goût amer suscité (étymologiquement) par une boisson mais aussi par un constat déplaisant, une déception imprévue, une complication désagréable due bien souvent aux arcanes de l'administration et de ses systèmes d'information un peu coincés.

Illustration par un petit déboire personnel déjà ancien mais toujours présent à ma mémoire.

En 2000, j'ai créé ma société de conseil, *Archive 17*, dûment immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris. J'ai eu recours aux services d'un avocat (chacun son métier) pour effectuer dans les règles les opérations juridiques et administratives. La sous-traitance n'exonérant pas de ses propres responsabilités (ah ! voilà un adage qu'il faudrait placarder plus souvent sur les murs, réels ou virtuels), j'ai relu attentivement l'extrait Kbis délivré par le greffe du tribunal de commerce avant de payer la prestation. Bien m'en a pris car à la rubrique « date de naissance du président » (moi-même), il était écrit : Inde. J'ai toujours eu un petit penchant pour l'exotisme mais le fait est que je suis tout simplement née dans l'Indre, département n° 36, chef-lieu Châteauroux (personne n'est parfait). Il y a des faits sur lesquels on ne revient pas, surtout quand ils ont été enregistrés par l'administration. Je me trouvais donc confrontée à un petit « r » de différence (un air de bourrée ou de râga ?).

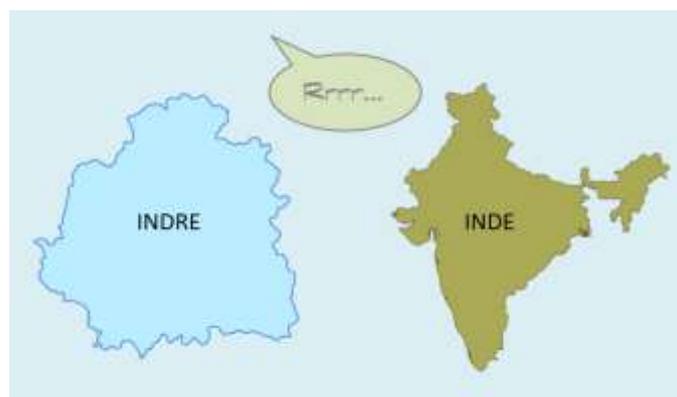
Marquée depuis l'adolescence par les mésaventures de Walter A. Child, un simple amateur de livres que la stupidité des ordinateurs entraîne dans une spirale judiciaire jusqu'à le condamner à la peine capitale et à l'exécuter (voir le billet *Prémonitoire**), j'ai voulu voir là plus qu'une faute de frappe ou un vice de forme acceptable. Craignant des complications ultérieures de la part de l'administration (parfois obtuse ou aiguë, même quand elle est droite...), j'ai donc exigé la rectification, plus compliquée évidemment que la formalité initiale. Fin de l'anecdote.

Et voilà que ça recommence !

Il y a quelques semaines, une institution qui m'avait commandé un article, m'envoie le contrat d'auteur à signer. Avant de m'exécuter (quel mot terrible !...), je relis, systématiquement, de haut en bas. Et que vois-je à la troisième ligne du paragraphe qui concerne mon identité ? Ceci : « Domicile fiscal : Inde » !!!

C'est du harcèlement !

Je m'interroge sur le degré d'instruction des ordinateurs en orthographe et en géographie (je pars du principe optimiste que les humains, eux, sont irréprochables dans les deux disciplines). Et si demain le fisc français, puisqu'il est écrit que je suis installée en Inde, venait me demander des comptes en roupies. J'aurais beau jeu de lui répondre en berrichon et d'évoquer la roupie de sansonnet de ma chère grand-mère...



À défaut d'explication rationnelle, je vais devoir me rabattre sur une interprétation alternative : j'ai sans doute de lointains ancêtres Tamoul qui cherchent à entrer en contact avec moi, par le truchement de ces documents officiels...

J'en appelle à Monsieur le Préfet de l'Indre, aux Issoldunois et Issoldunoises, à Gérard Depardieu et aux mânes de George Sand : faites quelque chose !

42-Rédhibitoire

Posté le 30 juin 2014

J'ai décidé d'arrêter d'acheter des livres sur Amazon.com, pour cause de comportement GAFAlque rédhibitoire, c'est-à-dire suffisamment dommageable pour justifier la rupture d'une relation.

J'avais pris l'habitude depuis quelques années, pour acquérir un livre que j'avais repéré ici ou là (presse papier, radio, web, conversation amicale, etc.) de passer par Amazon. Je tape le titre, même approximatif, je peux voir la couverture, je saisis mes coordonnées postales et bancaires et je récupère le livre trois jours plus tard dans ma boîte aux lettres. C'est rapide. Ça ne m'empêche pas d'aimer flâner dans les librairies sauf que, quand je cherche un titre précis, je suis en général déroutée par le plan de classement des librairies (il faut alors faire la queue pour demander dans quel rayon ça se trouve) ou bien le livre n'est pas disponible. Avec Amazon, je clique sur le site, je trouve, je paie, je reçois le livre, terminé. C'est efficace et confortable pour une femme pressée.

Mais il y a une contrepartie. Une contrepartie rédhibitoire.

Sur la base de mes précédents achats, Amazon m'écrit *motu proprio* : « Vous avez aimé *Journal d'une femme de chambre*, vous aimerez certainement *Mémoires d'une femme de ménage* »...



Cette prétention d'une entreprise commerciale internationale à me donner des conseils de lecture m'insupporte. Que, lorsque j'ai acheté en ligne une casserole rouge, on me balance des images de poêle rouge ou de casserole verte dès que je retourne sur un site gratuit (on sait bien que rien n'est gratuit sur Internet), d'accord, c'est le jeu. Mais en matière de lecture, j'ai, fort heureusement, bien des moyens d'être conseillée avant de recourir aux conseils d'une machinerie commerciale. Le côté intrusif est désagréable. Le géant entre chez moi par la boîte aux lettres et m'explique ce que je pourrais lire, ou ce que je devrais manger, les gens que je pourrais rencontrer... et demain, il me dira ce que je dois absolument lire, ce que je dois nécessairement manger, les gens que je suis obligée de rencontrer, et après-demain...

En fait, ce n'est pas l'offensive commerciale d'Amazon qui me choque, chacun son business ; c'est mon acceptation du système par facilité. Je fais donc marche arrière pour un jeu plus sain. Les conseils de lecture algorithmo-amazoniques auront été pour moi le vice rédhibitoire du site de vente de livres en ligne. La prochaine fois, je m'adresserai à un libraire de proximité. Amazon n'en saura rien. Quant à la NSA...

« **Et la sérendipité ?** - m'a objecté une personne à qui j'exposais mon agacement. Les recommandations d'Amazon pourraient te faire découvrir des livres ; les algorithmes sont très élaborés. »

NON !

Je n'ai rien contre les algorithmes qui sont à l'origine de ces suggestions ou « recommandations », bien au contraire. Les algorithmes sont fantastiques et je ne nie pas qu'ils tombent juste parfois. La technologie existe et je suis la première à avoir envie de l'utiliser. Mais à mon initiative. C'est ça la différence.

La sérendipité*, pour moi, ne peut être le fruit d'une manipulation de mes traces et d'algorithmes par un géant du commerce mondial. La sérendipité, c'est la rencontre du hasard et de la curiosité. Je ne vois ni l'un ni l'autre dans cette affaire. C'est parce que je suis curieuse et que j'ouvre les yeux, que je décide d'aller à droite ou à gauche, de cliquer ici ou de cliquer là, de me laisser surprendre par une image ou un mot, d'aller au hasard des rues ou des pages, de choisir ce que je veux regarder et où je veux m'arrêter ; c'est cette curiosité et cette liberté qui peut me faire découvrir quelque chose que je ne cherche pas tout en étant attentive à le trouver. Rien à voir avec la réception passive et captive de produits pré-pensés ou prémâchés dont le marché nous inonde. **Sérendipité et passivité sont antinomiques !**

43-Accessoire

Posté le 7 juillet 2014

Accessoire, comme adjectif, qualifie quelque chose de secondaire, voire de superflu, quelque chose dont on peut donc aisément se passer.

Comme substantif – UN accessoire –, le mot prend de la consistance ; il s’oppose toujours au principal mais avec un rôle de mise en valeur de ce principal qui le rend bientôt indispensable, pour ne pas dire essentiel.

L’accessoire, qu’il soit de mode ou de théâtre, automobile ou informatique, complète, parachève, parfait (du verbe parfaire) un personnage en représentation (mannequin, acteur, people) ou un objet ordinaire auquel on veut donner une marque personnelle.

L’accessoire rehausse la personnalité, concourt à l’identification de la personne, s’impose comme un moyen d’authentification du personnage fictif ou réel, comme le font la canne-épée de John Steed ou le gant à cristaux de Michael Jackson.

L’accessoire le plus célèbre est sans doute le chapeau de la reine Elisabeth II, le chapeau au sens générique car on dit qu’elle en a déjà porté plus de 5000 différents.

L’accessoire-chapeau de la reine d’Angleterre prolonge l’attribut-couronne (couronne de Saint-Édouard ou couronne impériale*) avec une connotation profane en phase avec la mode du temps, quand ce n’est pas le chapeau de la reine d’Angleterre qui lance la mode.



Cette histoire de chapeau me suggère de transposer le rôle de l’accessoire au monde de l’écrit, et plus précisément à la diplomatique. D’aucuns diront que c’est moi qui travaille du chapeau... D’autres admettront peut-être que, à côté des attributs des actes authentiques ou officiels, il existe toute une palette d’accessoires d’écriture, depuis le logo jusqu’à la signature scannée insérée dans un document numérique, en passant par les caractéristiques de la police, la qualité du papier, les formules de politesse, la mise en page, le pied de page ou diverses fantaisies d’écriture, utilisées par les personnes privées mais également dans les organisations où les chartes graphiques laissent toujours un peu de liberté. Aucun de ces éléments n’est indispensable à la validité du courrier, de la note, du rapport, mais, ajouté à la teneur et aux signes de validation, chacun d’eux contribue à donner un certain style, voire un cachet certain, à un écrit ou à l’ensemble des écrits d’un auteur. La constance, ou la rupture, dans l’utilisation du même accessoire ou du même jeu d’accessoires contribue à façonner l’image de l’émetteur auprès de ses destinataires ou du public.

Par ailleurs, le jeu des accessoires d’écriture rend plus difficile la production de faux. La multiplication des détails de forme à imiter peut exciter les faussaires les plus avertis mais écarte les amateurs qui ne savent en général pas dépasser le stade du faux grossier. La personnalité d’un écrit ou de l’ensemble des écrits d’un même auteur, fondée sur une association subtile d’accessoires d’écriture (utilisation de certains mots, composition habile du gras et de l’italique, tournures, fioritures formelles) peut prouver la provenance, et donc l’authenticité d’un courrier, parfois plus efficacement qu’une signature ou un tampon qui s’avèrent plus faciles à imiter. Jusqu’à preuve du contraire...

44-Gloire

Posté le 14 juillet 2014

Quel est l'impact de la société de l'information sur la perception de la gloire (la gloire des hommes, s'entend, car la gloire des dieux est au-dessus de ça) ?

Si on considère que la gloire est constituée par la conjonction de quatre éléments :

1. l'action du sujet de gloire : un fait extraordinaire, conjoncturel (un acte de bravoure lors d'une catastrophe) ou volontariste (un exploit sportif) ;
2. la propagation de l'information rapportée par les témoins oculaires et relayée par l'écrit, les ondes, les réseaux, la presse, la littérature ; on retrouve cette idée de répétition dans l'étymologie du mot *renommée* à l'origine de la gloire : nommer une deuxième fois, répéter le nom deux, trois, des dizaines, des milliers de fois ;
3. la position relative du sujet de gloire sur l'échelle de tous les personnages glorieux de chaque admirateur, individuellement, et, collectivement, chez l'ensemble des admirateurs ;
4. la durée de la gloire du sujet dans le public (après le sujet passe au statut d'ancienne gloire) ;

il est clair que la société de l'information a un impact sur le deuxième composant et par suite sur le troisième et le quatrième, voire sur le premier...

Tout cela est une affaire de temps, d'accélération et de raccourcissement.

Le réseau mondial colporte les faits glorieux en temps quasi réel avec deux cas de figure ; ou bien, le média qui relate l'événement est déjà sur le coup et piste le héros ou l'héroïne potentielle et le/la marque à la culotte ; ou bien, l'action d'éclat se produit loin des caméras et des smartphones et il faut que le public initial transmette le récit ou l'image des faits à ceux qui sont connectés ; c'est souvent le plus long et le plus compliqué.

La société de l'information met la reconnaissance du public à portée de main de tout un chacun. En accélérant la notoriété, elle multiplie les occasions de gloire. La gloire s'est vraiment démocratisée. Des instants de gloire comme la mort de l'empereur romain Julien l'Apostat à la bataille de Ctésiphon en 363, l'atterrissage de Charles Lindberg au Bourget en 1927 ou la remise du prix Nobel de la paix à Aung San Suu Kyi en 1991 sont noyés sous des événements autrement importants : Gégé a montré ses fesses à la caméra sur un plateau de télé-réalité, pâle et tardif épigone de Michel Polnareff ; Titine a gagné le concours en dévorant dix-sept pots de Nutella en une heure. Le monde médiatique attise les rêves de gloire !

Andy Warhol l'avait merveilleusement prédit dès 1968 « Dans le futur, chacun aura droit à 15 minutes de célébrité mondiale ». Nous y sommes, le « droit à » la gloire de chacun a conduit à sa quardtheurisation. Et dépêchez-vous, il y en a d'autres qui attendent derrière !

La gloire est devenue un bien de consommation comme un autre : packaging affriolant, contenu creux et insipide, avalé en vitesse ; on jette l'emballage pour se précipiter sur le suivant. La capacité d'absorption des faits « glorieux » par le public n'est cependant pas extensible. Il se produit tout naturellement un empilement, une saturation, puis un tri, une décantation, un rebut, à la hauteur de la production. Le glorieux personnage, complice ou non de son heure de gloire, a de plus en plus de mal à se maintenir à flot. Le temps de la gloire s'est raccourci. **La gloire qui se voulait éternelle est désormais marquée du sceau de l'éphémérité.**



La gloire ne dépend plus de la hauteur de la montagne et de l'adhésion d'un large public ; elle dépend de la conviction de chaque individu que sa montagne culmine au niveau du trottoir.

Qu'en restera-t-il dans les livres d'histoire ? Faudrait-il archiver et conserver tous les récits et toutes les images de ces gloriottes ou procéder à un échantillonnage drastique ?

45-Suppositoire

Posté le 21 juillet 2014

Le suppositoire traditionnel se faisant plus rare dans les armoires à pharmacie familiales, le concept, pour subsister, doit se chercher de nouveaux débouchés... si j'ose dire.

Heureusement, votre serveur de fichiers est constipé !

Non ?

Alors, c'est celui de l'entreprise ou de l'institution d'en face, parce que, de nos jours, les organisations ont 50% de chance – ou plutôt de malchance – d'être atteintes de constipation informationnelle.



Attention, la constipation informationnelle ne doit pas être confondue avec la rétention d'information qui est une attitude délibérément négative dirigée contre autrui pour le priver d'une information qui lui serait utile. La constipation informationnelle résulte, elle, d'un comportement maladroit, de l'inconscience des risques à ingurgiter des paquets de fichiers regorgeant de données compactes et opaques (absolument pas cristallines) et, surtout, pauvres en fibres archivistes et dépourvus de fibres managériales.

De même que la malbouffe est une des causes du blocage des intestins, la constipation informationnelle est l'effet caractéristique de la malarchive.

Côté prévention, l'hygiène documentaire correspond à l'hygiène alimentaire mais elle a hélas encore moins d'adeptes. Il faudrait apprendre aux serveurs à fonctionner avec une alimentation équilibrée et à n'ingérer que des données suffisamment qualifiées pour assurer un transit correct et une évacuation régulière des parcelles documentaires éculées. L'éducation a fort à faire !

Ceci dit, prendre de bonnes résolutions pour demain ne résout pas le problème créé par les mauvaises habitudes d'hier. Quand la constipation est constatée, il faut la traiter. Il faut éliminer !

Comment faire ?

Trois mesures sont possibles.

1. **le tri manuel** : « on » entre dans le serveur et on regarde les fichiers un par un (il n'y en a que quelques millions) et on décide au cas par cas d'évacuer ou pas ; ceci impose une mobilisation assez pénible de tous les collaborateurs pendant plusieurs semaines ; la seule solution est de supprimer les congés d'été ; pas sûr que cette option l'emporte ;
2. la greffe d'un second intestin, euh je veux dire d'un **second serveur** pour diriger le trop plein vers une extension de stockage ; autant dire, reculer pour mieux sauter ;
3. **et bien sûr le suppositoire numérique**, médication un peu radicale mais pleinement efficace ; elle consiste à introduire dans le serveur un ML (malware laxatif) qui relâche les répertoires, ramollit les fichiers et libère les données. Le serveur se vide automatiquement. Il n'y a plus qu'à le reformater.

Tout cela exige cependant des ressources humaines et financières. Le gouvernement serait bien inspiré d'aider à la manœuvre et de se porter au chevet des entreprises souffrantes. **C'est le moment où jamais pour les grains de Valls de produire leur effet !**

46-Contradictoire

Posté le 28 juillet 2014

L'adjectif contradictoire a dans le langage courant une connotation négative : ses propos sont contradictoires, son attitude est contradictoire... Cela signifie : « il dit dit n'importe quoi » ou « elle n'est pas crédible ».

Le principe de la contradiction, c'est-à-dire le fait d'apporter systématiquement une voix différente, opposée, provocante dans la mise en cause d'affirmations gratuites ou insuffisamment étayées, est pourtant éminemment positif. Il remonte à l'exercice de la dialectique aristotélicienne qui organise la présentation d'arguments et de contre-arguments pour approfondir un sujet et développer l'esprit critique des étudiants. Symboles de l'apprentissage au sein de l'université médiévale, les débats contradictoires ou disputes (*disputationes*) ont été, pour cette mauvaise raison, depuis longtemps abandonnés dans le cadre de l'enseignement. Le principe du contradictoire ne s'est guère maintenu que dans le droit avec les jugements, arrêts et autres conclusions contradictoires, où le qualificatif justifie que la procédure exigeant l'expression systématique de l'une et l'autre des parties a bien été observée.

Il faut réhabiliter le contradictoire dans la formation.

C'est ce qu'avait entrepris Valérie Poinssotte* dans son enseignement à l'université d'Angers (1995 à 2003). Entre 1997 et 2000, l'inventive et passionnée Valérie Poinssotte (emportée trop vite et trop jeune par la maladie en 2009) avait instauré des « disputes archivistiques »* qui ont d'abord dérouté les élèves mais se sont révélées très formatrices. Les étudiants étaient invités à s'organiser en deux camps défendant chacun un point de vue contradictoire sur un sujet donné : le phénomène généalogiste, la numérisation et les archives, faut-il faire payer les utilisateurs des archives ? l'archiviste est-il au service du public ou de l'employeur ? etc.



L'essai n'a pas été transformé et les disputes se sont hélas éteintes mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il est même urgent de faire quelque chose car les affirmations gratuites ont tendance à l'emporter sur le débat argumenté. Il est urgent d'évacuer la mode idiote de « la vérité par la fraîcheur » (la bonne information est celle que l'on trouve sur le site web qui a été modifié le plus récemment), une mode qui évite de réfléchir. Mais il y a des sujets où il faut réfléchir et débattre si on ne veut pas tourner en rond. L'archivage, comme l'archivistique, en fait partie.

Soit le discours suivant, très vraisemblable : L'entreprise Machin-Truc a fait le choix de l'archivage électronique, ce qui lui permettra de faire des économies sur son budget annuel de 10000 € d'archivage papier. Le projet avance bien mais le budget de l'archivage électronique va sans doute dépasser 400000 €...

Ces propos sont contradictoires ; ils disent n'importe quoi. Ils appellent un débat contradictoire pour y voir plus clair. L'archivage électronique est-il cher ? Est-il plus cher que l'archivage papier ? Que paie-t-on exactement ? Que doit-on payer ? Que veut-on payer ?

Il faut réhabiliter le contradictoire dans la formation. Il faut insister sur le préfixe « con » de contradictoire qui sous-entend la pluralité des opinions rassemblées (du préfixe latin *cum* : avec). Et éviter de glisser vers la pente fatale qui – influence américaine mal digérée ? – conduit à remplacer les « pour » et les « contre » par les « pros » (les pros, c'est nous, forcément) et les « cons »* (les cons, c'est les autres, *of course*).

Vive la dispute ! Vive le contradictoire !

47-Grégoire

Posté le 4 août 2014

Grégoire : un prénom de pape, mais pas que.

Tout de même, la papauté a produit tous les demi-millénaires un pape Grégoire réformateur dont l'action est encore visible au XXI^e siècle. Ce n'est pas rien. Ils portent les numéros 1, 7 et 13, nombres symboliques, mais c'est certainement une coïncidence.



De Grégoire 1^{er} dit **Grégoire le Grand**, pape à la fin du VI^e siècle, canonisé, nous avons le chant grégorien*, **chant liturgique** officiel de l'Église catholique romaine qui s'est propagé dans tout l'Occident quelques siècles plus tard et dont ledit pape n'est qu'un acteur parmi d'autres. Il se chante *a cappella* et est toujours pratiqué par bon nombre de communautés religieuses ; il est aussi largement apprécié en dehors des monastères pour son invitation au calme et à la méditation dans ce monde bruyant et agressif.



Le pape **Grégoire VII**, qui vécut au XI^e siècle (Hildebrand Aldobrandeschi dans le civil), a donné son nom à une réforme profonde de l'Église pour la sortir d'une crise non moins profonde... La **réforme grégorienne**, initiée avant Grégoire VII, a duré près de trois siècles. Elle a notamment renforcé le rôle du pape face aux empereurs germaniques et révisé les bases de l'élection pontificale.

Grégoire XIII a marqué son pontificat par la réforme du **calendrier*** qui est toujours en vigueur de nos jours. Avant, le monde occidental utilisait le calendrier julien (de Jules César) mais le décalage de quelques minutes par an de ce calendrier avec les réalités astronomiques (révolutions du Soleil et de la Lune) avait fini, au bout de quinze siècles, par rendre de plus en plus difficile le calcul de la date de Pâques. Le calendrier grégorien a « simplement » supprimé dix jours au mois d'octobre 1582 : les 4 au 15 octobre 1582 n'ont pas existé et le calcul des années bissextiles a été modifié. La réforme fut acceptée immédiatement par les États catholiques, à la fin du XVII^e siècle en Angleterre, au XVIII^e siècle en Allemagne et en 1918 en Russie...



Grégoire de Tours, né à Clermont-Ferrand, évêque du diocèse de Tours dans la seconde moitié du VI^e siècle, est volontiers considéré comme le premier historien français avec son **Histoire des Francs** en dix livres dont l'original s'est perdu mais qui nous est parvenu au travers de diverses copies*.

L'**abbé Grégoire*** fait merveilleusement la transition avec la société laïque instaurée par la Révolution française. Député du clergé aux États généraux de 1789, il rejoint le Tiers-État et ne cesse de militer pour de nombreuses causes dont l'émancipation des Juifs français, l'abolition de l'esclavage et le développement des arts et des techniques. Il est ainsi le principal fondateur du **Conservatoire national des Arts et Métiers** et un des initiateurs de l'Institut de France. Ses cendres ont été transférées au Panthéon lors des fêtes du bicentenaire en 1989.



Pour le XX^e siècle, le prénom est illustré par une femme, c'est normal, même s'il s'agit du nom de famille de son mari. Je veux parler de **Menie Grégoire**, animatrice d'une célèbre émission sur la radio **RTL** de 1967 à 1982, à partir de témoignages écrits ou oraux des auditeurs, sur des sujets de société encore relativement tabous (alcoolisme, divorce, sexualité, avortement...), à une époque où la télé-réalité n'était même pas imaginable. Une collection de lettres reçues par Menie Grégoire, environ 60 000, a été déposée aux Archives départementales d'Indre-et-Loire sous la cote 66 J*.

Et comme toujours, l'histoire finit par des chansons, on peut rejoindre le chanteur **Grégoire** dans sa Rue des étoiles*, grégoriennes ou pas...

48-Préparatoire

Posté le 11 août 2014

Quiz. Faut-il archiver les documents préparatoires ?

1. oui
2. non
3. ça dépend
4. c'est quoi un document préparatoire ?

Il est sage de commencer par cocher la réponse 4, qui renvoie *illico* vers un autre quiz. Un document préparatoire, c'est :



1. un document qui sert à préparer quelque chose, par exemple un journal périmé sur lequel on épluche les légumes pour préparer la soupe ;-)
2. un document qu'il faut produire pour préparer une épreuve, pour s'entraîner avant le jour J de l'épreuve, genre examen blanc, avant l'examen définitif, donc forcément sur un autre sujet et sans lien avec lui,
3. tout élément de documentation collecté pour préparer un autre document, comme des extraits de journal officiel, des copies d'anciens contrats, des écrans de site web, des notes manuscrites, etc. rassemblées pour aider à la rédaction d'un nouveau contrat,
4. les documents définitifs qui sont regroupés pour documenter une décision à prendre, tels que les rapports, notes et autres tableaux explicatifs remis aux membres d'une assemblée délibérative afin qu'ils puissent étudier le contexte de l'affaire avant d'arrêter leur décision (les documents préparatoires sont en général diffusés en même temps que la convocation et l'ordre du jour),
5. une version d'élaboration ou un état intermédiaire d'un document, autrement dit un brouillon, un projet, un *draft*,
6. un document dont le rôle est de préparer un événement, par exemple toutes les *check-lists* relatives à la préparation d'une visite officielle.

Ici, toutes les réponses, ou presque, peuvent être cochées car l'expression n'est pas universelle si on ne précise pas la nature de ce qui est préparé, sauf si ce qui est préparé est une décision administrative car là, on a des références.

La mise en œuvre de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs a donné lieu à une réflexion de fond sur la notion de document préparatoire. La loi stipule (article 2 de la version 2013*) que « le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Il ne concerne pas **les documents préparatoires à une décision administrative** tant qu'elle est en cours d'élaboration ». Il y a là une marge d'interprétation, comblée petit à petit par la jurisprudence. On trouve ainsi sur le site de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs*) une très intéressante liste de documents, à la fois très précis et assez vagues, auxquels l'institution a reconnu le caractère de documents préparatoires, par exemple : le rapport d'une inspectrice de la salubrité relatif à un édifice pour lequel aucune décision n'a encore été prise [*document très précis*], ou les documents relatifs à l'attribution d'une fréquence pour la diffusion de services de télévision, tant que la convention d'attribution n'est pas signée [*des documents très divers peuvent entrer dans cette définition*]. Le point commun est le lien avec la décision finale et c'est bien ça qui compte.

Je reviens à la question initiale : faut-il archiver les documents préparatoires ? Et je coche la troisième option : ça dépend. Cela dépend – comme pour tous les documents du reste – des règles fixées par l'autorité archivistique. Quand elle n'existe pas (dans le secteur privé par exemple) ou qu'elle ne dit rien, le détenteur des documents qualifiés de préparatoires décidera en fonction du risque (élevé, moyen, faible ou nul) que représenterait pour lui la disparition du document.

49-Caquetoire

Posté le 18 août 2014

L'étymologie de caquetoire est éloquente : un quelque chose qui sert à caqueter, c'est-à-dire à glousser (pour les poules), à potiner (pour les commères), à jaser (pour les bonnes femmes)...

La dénomination remonte au XVI^e siècle et on peut y voir la marque d'un léger mépris masculin pour le sexe réputé bavard – les deux restant à prouver (1/ la connotation méprisante, 2/ le bavardage sexué). Le mot fait aujourd'hui partie du vocabulaire des experts de mobilier ancien et des spécialistes des églises rurales.

On trouvera donc des caquetoires dans les salles des vente ou dans les catalogues des antiquaires. Il s'agit d'une chaise aux formes particulières (forme trapézoïdale, dossier haut, bras minces et espacés) conçue pour permettre aux dames d'asseoir confortablement leur robe encombrante en même temps que leur derrière, et de papoter ainsi sans être gênées par leur costume. Forcément, le mieux est de les posséder par paire (sinon, on devrait appeler ça des soliloquoires). Cette belle paire du XVI^e siècle, provenant de la vallée du Rhône, est à vendre sur le site Paul Fitzsimmons (Exeter)*.



On pourra voir un autre type de caquetoire en visitant certains petits villages du bassin parisien, notamment en Sologne ou en Bourbonnais. Il s'agit alors d'une annexe à l'église paroissiale, ajoutée à l'édifice autour du XVI^e siècle, sous la forme d'un auvent ou d'une galerie couverte où les paroissiens (je pourrais dire « les paroissiennes » mais on dit toujours que c'est le masculin qui l'emporte...) peuvent bavarder après l'office à l'abri du vent ou de la pluie. Ici, celui de Saint-Barthélemy-de-Montireau (Eure-et-Loir)*.

Avant l'office, il est préférable de se recueillir (pour ceux qui sont en avance) ou de se dépêcher (pour les retardataires). Pendant l'office, il y a des règles à respecter, principalement le silence eu égard à la sainteté du lieu et par respect pour les autres. Mais après l'office, il faut décompresser, échanger les dernières nouvelles et c'est plus confortable de changer de décor.

Mieux vaut canaliser les légitimes aspirations au bavardage que vouloir l'interdire en l'obligeant à se cacher. Un temps pour chaque chose et un lieu pour chaque chose. Le caquetoire s'est plus ou moins réincarné en machine à café et en fumoir.



Comme quoi, en étant à l'écoute des besoins des utilisateurs, on peut créer des objets ou construire des bâtiments à la fois fonctionnels et ravissants. Mais alors pourquoi les machines à café et les fumoirs sont-ils le plus souvent si dénués de charme ?

50-Échappatoire

Posté le 25 août 2014

Le monde numérique est formidable. En plus de permettre la diffusion instantanée tous azimuts, le stockage illimité et la modification des écrits et des images, il sert aussi d'échappatoire dans tout un tas de situations déplaisantes.

Grâce au Réseau, on peut notamment :

- échapper à la conversation des voisins de palier ou des voisins de voyage en restant concentré sur son smartphone pour rédiger et lire les SMS échangés avec ses amis connectés ;
- échapper à la réflexion qu'exige la rédaction d'une dissertation scolaire ou d'un rapport en copiant-collant l'article de Wikipédia sur le thème en question, en sautant une ligne sur trois pour que ça ne se voie pas... ;
- échapper au fisc en effectuant habilement certains achats en ligne sur un site étranger ;
- échapper à la politesse et au savoir-vivre en société en se cachant derrière un pseudo pour déverser sur les blogs des inepties, des grossièretés et des injures gratuites qu'on n'ose pas dire dans la vraie vie parce que ça fait du bien de dire des gros mots et des insanités quand on n'a rien d'autre à dire, mais qu'on ne veut pas que ça se sache ;
- échapper aux regards des autres en surfant sur tous les sites les plus tentants de jeux en ligne ou de rencontres, sans risquer de croiser des personnes de connaissance aux alentours (sauf si les autres ont la même idée au même moment...);
- échapper à la contrainte de l'espace en navigant à son gré dans les paysages de la planète, les villes étrangères, les lieux d'un potentiel séjour, sans coup férir, dans déboursier un sou ;
- échapper au présent en s'immergeant dans l'atmosphère virtuelle d'un passé artificiel mais séduisant avec ses costumes et ses personnages flamboyants ou d'un avenir peu probable mais délicieusement pourvoyeur de conquête et de puissance qui reposent temporairement les âmes endolories.



En résumé, avec le Réseau, on peut échapper à tout.

À tout ?

Hélas, il y a une faille dans cette échappatoire.

Les traces numériques que vous laissez au bord des routes de l'information en vous e-promenant vont alimenter le *big data* tout au long de votre échappée. Autant de données qui, ironie du sort, permettront, d'un coup d'algorithme, de recréer votre passé et, grâce à un algorithme encore plus fort – et les algorithmes du *big data* sont très forts - de prédire votre avenir.

Rien ne se perd, rien de se crée, tout se transforme !

51-Dilatoire

Posté le 1^{er} septembre 2014

Il faut toujours reporter au lendemain ce qu'on ne veut pas faire le jour même.

Les maximes populaires sont tenaces et enracinées dans les comportements humains. Et quand ce sont les autres qui voudraient vous voir faire quelque chose que vous ne voulez pas faire, il faut manœuvrer, temporiser, faire obstruction, inventer des astuces dilatoires, trouver le moyen de donner de petits coups de pied dans le ballon sur le chemin et l'envoyer un peu rouler un peu plus loin, pour retarder le moment où on devra faire l'effort de se baisser pour le ramasser.



Focus sur l'archivage.

Petit guide des procédés dilatoires pour renvoyer à demain, à après-demain ou aux calendes grecques un projet d'archivage dont la pertinence saute pourtant aux yeux quand on voit la paperasse et l'électronasse s'accumuler, l'une sur le bureau ou dans l'armoire, l'autre derrière les écrans, sur des disques et des serveurs.

Dites donc, il n'y a bientôt plus de place et on ne retrouve plus rien. Il faut absolument faire du tri dans tout ça. On ne va pas attendre 107 ans avant de régler le problème !

Suggestion de réponses :

Les documents, les documents, ça peut attendre, non ? Ils ne vont pas s'envoler ! On verra ça plus tard, quand on aura un peu de temps, après la fin du projet.

Oui, on va s'en occuper mais là, avec le beau temps que nous avons en ce moment, on ne va pas se mettre à trier des archives ; ça va saper le moral de tout le monde !

Attendez, avec le temps triste que nous avons en ce moment... Les collaborateurs sont déjà moroses ; si on parle d'archivage, ça va être la sinistrose...

Bon, d'accord. Alors, on va prendre un stagiaire. Il traitera les fichiers qui commencent par la lettre A, puis la lettre B la deuxième semaine, et ainsi de suite. Dites à la DRH qu'on a besoin d'un stagiaire.

Écoutez, l'archivage, c'est sérieux. On ne peut pas faire ça n'importe comment. Il faut un projet solide, bien réfléchi, bien pensé. Pour les choses importantes dans la durée, il faut prendre le temps de les faire bien, justement. Nous allons programmer une réunion pour planifier un vrai projet. On en reparle la semaine prochaine.

DRRRRIIIIIINNG !!!!!

Qu'est-ce se passe ?

Ici, la sécurité. Un incendie s'est déclaré. Prière d'évacuer l'immeuble immédiatement.

Dans le hall :

Hep ! Monsieur le Pompier, mais faites quelque chose ! Mes dossiers sont restés dans mon bureau (bureau 107) : il y a des contrats originaux, des documents stratégiques très importants ! Comment je vais faire pour travailler, moi ? Dépêchez-vous !

Désolé, plus tard, ce n'est pas le moment !...

52-Pourboire

Posté le 8 septembre 2014

Le pourboire survivra-t-il à la dématérialisation et au *big data* (je devrais dire « mégadonnées » et non *big data*, mais c'est une autre histoire*) ?

Le pourboire donc, selon le Wiktionnaire, existe aussi en anglais (le *tip*) et en arabe (le *bakchich*) sans l'oublier l'argot (*pourliche*, qui m'évoque toujours l'idée d'un petit quelque chose à manger en plus du petit quelque chose à boire...). Mais la culture est plus prégnante dans ce domaine que la linguistique.

Le mot **tip** aurait pour origine (je n'y crois guère) les initiales de l'expression *To insure promptness* (incitation à la promptitude du service) inscrite sur un petit pot où les clients d'une taverne anglaise du XVIII^e siècle déposaient quelques pièces de monnaie à l'attention du serveur, donc avant d'être servis.

Le tip est aujourd'hui l'équivalent anglais de pourboire, notamment au Canada, où il désigne la somme d'argent, soit au moins 15% de la facture, dont le client est pratiquement obligé de s'acquitter dans la mesure où cela constitue l'essentiel du salaire des serveurs et non un complément ; tandis qu'en France, le service est compris et le pourboire désigne les quelques pièces (ou billets selon la taille du service ou celle du portefeuille) que le client du bar ou du restaurant, ou du taxi, ou du salon de coiffure laisse, après et en sus du service, sur la table, dans la main du serveur (ou de la serveuse) ou dans le petit pot prévu à cet effet. Le geste traduit la satisfaction du client, ou son désir d'afficher sa générosité, ou encore son affection pour tel serveur (ou telle serveuse, *bis repetita*) ou simplement le fait qu'il ne veut pas se fatiguer à ramasser la monnaie. Il s'ensuit de nombreuses confusions et les serveurs canadiens n'apprécient guère les touristes français inattentifs aux pratiques du nouveau monde.

Le **bakchich**, à côté du sens de pourboire, est aussi un mot français synonyme de pot de vin : on retrouve bien l'idée de boire (*nota bene* : en principe pas de vin pour les Musulmans, ni pour les conducteurs) mais surtout la part occulte de la rémunération, le dessous de table, le jeu étant d'être suffisamment discret pour ne pas se retrouver à boire le bouillon au pénitencier...

La France, ton pourboire fout le camp ! Si on en croit un article de *Corse Matin** de juillet dernier, les pourboires se raréfient sérieusement. La crise, bien sûr, mais aussi l'utilisation de la carte bleue et autres moyens de paiement sans pièces ni billets. Ressortir son porte-monnaie après un paiement par carte, c'est un geste de plus, que l'on a tendance à économiser.

Toutefois, le coup de grâce pourrait bien venir de la traçabilité, indissociable du numérique, et de l'indiscrétion du *big data*. Être tracé quand on ajoute à un paiement par carte les 15% du service n'est pas gênant en soi puisque cela est tarifé. Mais on peut supposer qu'un client trouverait désagréable de s'entendre dire ou de voir afficher sur l'écran, au moment où il ajoute 3 € de pourboire sur le terminal de paiement : « Quoi ! 3 € seulement, alors que vous avez donné 4 € au restau d'en face la semaine dernière et 7 € euros ici même le mois dernier à ma collègue rousse ? C'est de la discrimination ! ».

Il va bientôt falloir inventer autre chose pour traduire sa satisfaction de consommateurs. Il y a bien les « likes » mais ça ne se boit pas...

En attendant, si vous passez par Saint-Malo, vous pouvez toujours déposer votre obole dans ce sympathique pot à pourboires de la buvette des Bains qui se tient entre les remparts et la plage :

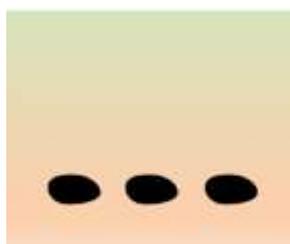


53-Voire

Posté le 15 septembre 2014

Merci aux dizaines de milliers d'internautes qui ont visité mon blog depuis sa création il y a un peu plus de trois ans. Merci encore plus à ceux qui sont revenus, à ceux qui se sont montrés fidèles, voire accros.

Pourquoi ces propos ? Parce que ce billet est un des derniers billets, voire le dernier. Le dernier en -oire, je veux dire, car il est probable que, en fonction de la mode (très peu mais quand même) et de l'inspiration, il dure quelques années, voire une décennie. Il est vrai que j'aime bien la nouveauté, voire l'innovation, mais j'avoue que j'aime encore plus la continuité, voire la persévérance.



Outre les pages complémentaires (*Diplomatique* et *Archiver* sont très prisées et je m'en réjouis), la page d'accueil de ce blog, successivement nommée *Ité-ration*, *O-raison* et *Écrit-oire*) totalise quelque cent-soixante billets qui, sous des allures de jeux de mots, d'anecdotes réelles ou fictives, voire de recettes de cuisine, tente de brosser un tableau des avantages et des inconvénients de la société numérique pour l'équilibre des dimensions spatiale et temporelle de l'activité humaine.

Ce blog entend stigmatiser des pratiques idiotes que nous pouvons tous constater dans cette société sens dessus dessous, de montrer les dessus chics et les dessous moins chics du monde numérique. Il veut être une alerte souriante sur des gestes ineptes que nous faisons tous et un plaidoyer pour les gestes sensés que malheureusement nous ne faisons pas. Il ambitionne de ridiculiser le jargon excessif de certains pour parler de la société de l'information et de décomplexer, le cas échéant, ceux et celles qui s'en trouveraient indûment impressionnés.

Le ton du blog est donc volontiers malicieux, voire perfide, critique, voire provocateur. Je parle forcément de nu, de sexe, voire de sadomasochisme, parce que de nos jours (plus encore que par le passé), si on n'en parle pas, on n'intéresse pas grand monde, voire personne...

L'internaute que vous êtes est invité(é) :

- à s'y promener, voire à s'y arrêter ;
- à lire les billets hebdomadairement, voire à s'abonner ;
- à lire et relire en ligne les billets, voire à les faire lire en faisant suivre ou en twittant ;
- à relire, voire à télécharger les recueils annuels : *Sérendipité et autres curiosités*, *Allegro ma non troppo* et *Écrits en -oire sur fond blanc* ;
- à les lire, voire à laisser un commentaire, auquel je me ferai un devoir, voire un plaisir, de répondre ;
- à souscrire à mes recommandations, voire à les appliquer.

Allez-y. Ce blog est tout à fait inoffensif. Voire !



Index des mots-clés

5Cbasti1surlwar, 36-Saint-Sébastien-sur-Loire
Administration, 41-Déboire
Adresse IP, 30-Interrogatoire
Affaire, 28-Pataugeoire
Agence, 21-Observatoire
Alchimiste, 04-Grimoire
Algorithme, 33-Classificatoire, 42-Rédhibitoire
Amazon, 42-Rédhibitoire
Arcateg™, 33-Classificatoire
Archivage électronique, 46-Contradictoire
Archivage, 10-Probatoire, 48-Préparatoire
Archives départementales, 20-Territoire
Archives publiques, 26-Obligatoire
Archives, 02-Histoire, 05-Illusoire, 22-Conservatoire, 35-Discriminatoire
Archiviste, 04-Grimoire, 05-Illusoire
Archivistique, 14-Écumeoire, 46-Contradictoire
Bayonne, 12-Répertoire
Big data, 18-Laboratoire, 50-Échappatoire, 52-Pourboire
Blog, 53-Voire
BNEVP, 39-Trajectoire
CADA, 48-Préparatoire
Chapeau, 43-Accessoire
Charost, 24-Auditoire
Chaussettes, 06-Libératoire
Circonscription, 20-Territoire
Classement, 07-Purgatoire, 29-Armoire
Classification, 33-Classificatoire, 35-Discriminatoire
Cloud, 13-Passoire, 25-Imprécaire
Coca-Cola, 21-Observatoire
Confiture, 13-Passoire
Conseil supérieur de la magistrature (CSM), 34-Exécutoire
Conservation, 13-Passoire, 22-Conservatoire
Constipation, 17-Superfétatoire, 45-Suppositoire
Contenant, 29-Armoire
Contradictoire, 46-Contradictoire
Copie, 37-Exutoire
Coq, 16-Trafalgar Squoire
Cour de cassation, 09-Prétoire
Cour des comptes, 39-Trajectoire
Crowdbigdating, 27-Inquisitoire
Cuisine, 14-Écumeoire
Culture, 23-Ivoire
Danger, 31-Périssoire
Définitif, 40-Provisoire
Définition, 10-Probatoire
Delage (Christian), 09-Prétoire
Destruction, 06-Libératoire, 07-Purgatoire
Diphongue, 01-Écritoire
Diplomatique, 09-Prétoire, 28-Pataugeoire
Discrimination, 35-Discriminatoire
Dispute, 46-Contradictoire
Djey (Aref), 19-Ambulatoire
Document, 28-Pataugeoire, 40-Provisoire
Documents préparatoires, 48-Préparatoire
Données personnelles, 05-Illusoire, 23-Ivoire
Écrit électronique, 09-Prétoire
Écriture, 01-Écritoire, 43-Accessoire
Éléphant, 23-Ivoire
Enregistrement, 03-Mémoire
Entête Internet, 30-Interrogatoire
Équilibre, 38-Branloire
Exécuté, 37-Exutoire
FAQ, 32-Foire
Faux , 30-Interrogatoire
Fête, 17-Superfétatoire
Finalité, 15-Bouilloire
Foire aux questions, 32-Foire
Formulaire, 11-Prémonitoire
Formule, 37-Exutoire
Forum, 32-Foire
Genre documentaire, 32-Foire
Géolocalisation, 17-Superfétatoire
Grégoire (abbé), 47-Grégoire
Grégoire (Menie), 47-Grégoire

Grégoire de Tours, 47-Grégoire
 Histoire, 16-Trafalgar Squoire, 44-Gloire
 Historiage, 02-Histoire
 Historien, 05-Illusoire
 Humanité, 18-Laboratoire
 Image, 09-Prétoire
 Imprécation, 25-Imprécatore
 Indre, 41-Déboire
 Injure, 25-Imprécatore
 Inquisition, 27-Inquisitoire
 Interdit, 26-Obligatoire
 Internet, 50-Échappatoire
 Inventaire, 12-Répertoire
 Lecture, 42-Rédhibitoire
 Légal, 10-Probatoire
 Lieu de mémoire, 03-Mémoire
 Logiciel documentaire, 38-Branloire
 Loi du 17 juillet 1978, 48-Préparatoire
 Loire, 36-Saint-Sébastien-sur-Loire
 Mabillon (Jean), 09-Prétoire
 Magistrat, 34-Exécutoire
 Mail, 30-Interrogatoire
 Mains, 19-Ambulatoire
 Malarchive, 45-Suppositoire
 Mémoire informatique, 03-Mémoire
 Minotaure, 31-Périssoire
 Minutes notariales, 20-Territoire
 ML, 45-Suppositoire
 Montaigne, 38-Branloire
 Navigation, 31-Périssoire
 Nom de place, 16-Trafalgar Squoire
 Numérique, 20-Territoire, 52-Pourboire
 Objet connecté, 15-Bouilloire
 Ordinateur, 11-Prémonitoire
 Pape, 47-Grégoire
 Passé, 04-Grimoire
 Phénomènes inexplicables, 08-Débredinoire
 Philosophie, 38-Branloire
 Photographie, 19-Ambulatoire
 Poinssotte (Valérie), 46-Contradictoire
 Politique internationale, 23-Ivoire
 Pot au feu, 14-Écumoire
 Prétoire, 09-Prétoire
 Probat, 10-Probatoire
 Projet d'archivage, 51-Dilatoire
 Question secrète, 27-Inquisitoire
 Rangement, 29-Armoire
 Rapport, 39-Trajectoire
 Registre, 12-Répertoire
 Réseau, 24-Auditoire
 Risque, 51-Dilatoire
 ROP, 40-Provisoire
 Saint-Malo, 52-Pourboire
 Saint-Menoux, 08-Débredinoire
 Sanction, 26-Obligatoire
 Savoir faire, 22-Conservatoire
 Science-fiction, 11-Prémonitoire
 Scriptorium, 01-Écritoire
 Sébastien (Saint), 36-Saint-Sébastien-sur-Loire
 Sérendipité, 42-Rédhibitoire
 Série B, 34-Exécutoire
 Serveur, 13-Passoire, 45-Suppositoire
 Siège, 49-Caquetoire
 Société de l'information, 44-Gloire
 Squoire, 16-Trafalgar Squoire
 Storytelling, 02-Histoire
 Syndrome d'Épaminondas, 05-Illusoire
 Talleyrand, 28-Pataugeoire
 Tautologie, 10-Probatoire
 Taxes, 17-Superfétatoire
 Télégramme, 39-Trajectoire
 Temps, 19-Ambulatoire
 Tessier (Georges), 09-Prétoire
 Titre, 37-Exutoire
 Toponymie, 36-Saint-Sébastien-sur-Loire
 Traces, 50-Échappatoire
 Transmission, 22-Conservatoire
 Tsunami numérique, 05-Illusoire, 31-Périssoire
 Tweet, 34-Exécutoire
 Utilisateur, 49-Caquetoire
 Valeur, 35-Discriminatoire
 Veille, 18-Laboratoire
 Viande de cheval, 39-Trajectoire
 Vœux, 17-Superfétatoire
 Vrac, 14-Écumoire

Liens web

01-Écritoire

http://fr.wikipedia.org/wiki/Comment_on_%C3%A9crit_l'histoire

<http://www.marieannechabin.fr/je-pense-2/le-syndrome-d%E2%80%99epaminondas/>

03-Mémoire

<http://www.cnrs.fr/cw/fr/pres/compress/memoire/ganascia.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_Paul_de_Gondi

http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9moires_d'outre-tombe

http://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9moires_d'un_%C3%A2ne

05-Illusoire

<http://www.marieannechabin.fr/2013/05/ecolo/>

<http://blog.cr2pa.fr/2011/08/le-tsunami-numerique/>

<http://www.marieannechabin.fr/2013/03/perso/>

<http://blog.cr2pa.fr/2012/10/manifestation-du-cr2pa-chez-sanofi-le-stockage-numerique-pas-cher-mythe-ou-realite/>

<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Histoires/Faire-de-l-histoire>

<http://www.marieannechabin.fr/archiver-et-apres/5-connaissance-historique/>

http://www.scienceshumaines.com/montailou-village-occitan-de-1294-a-1324_fr_3989.html

<http://www.archivistes.org/Au-nom-du-droit-a-l-oubli-quel>

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/archives-nationales-discours-president-hollande.html>

http://www.linkedin.com/groups/L-article-Fabienne-Dumontet-droit-3799323.S.5794095825332232192?qid=4a65be85-26d6-4d38-9fa3-6ed0d08c62dd&trk=groups_guest_most_popular-0-b-ttl&goback=%2Egmp_3799323

http://www.marieannechabin.fr/delisle-russie-xviii_siecle/

<http://www.marieannechabin.fr/je-pense-2/le-syndrome-d%E2%80%99epaminondas/>

07-Purgatoire

<http://www.marieannechabin.fr/2012/08/recyclabilite/>

08-Débredinoire

<http://sanctuaires.coldev.org/index.php?r=cons&sr=cons&id=321>

<http://berry.medieval.over-blog.com/article-le-reliquaire-de-saint-menoux-abbatiale-de-saint-menoux-03-72478374.html>

<http://www.eyrolles.com/BTP/Livre/l-architecture-invisible-9782906588295>

09-Prétoire

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165596&cidTexte=LEGITEXT000006070721>

<http://legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000019879437&fastReqId=2123993698&fastPos=1>

<http://etudesphotographiques.revues.org/752>

<http://www.marieannechabin.fr/diplomatique-numerique/>

10-Probatoire

<http://languefrancaise.net/forum/viewtopic.php?id=5356>

<http://www.marieannechabin.fr/2012/03/legalite/>

12-Répertoire

<http://ansm.sante.fr/Services/Repertoire-public-des-essais-cliniques-de-medicaments>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca/Ressources/Repertoire-des-metiers-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarche/sfjsp?interviewID=RUA

<http://www.bayonne.fr/la-mairie/787-repertoire-des-donnees-publiques.html>

<http://rspa.vjf.cnrs.fr/>

http://campus.hesge.ch/id_bilingue/doc/unterlagen/terminologie_archiv_frde.pdf

<http://www.uk.gardenweb.com/forums/load/roses/msg1202471024224.html>

http://www.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire_vegetaux-web.pdf

<http://www.marabout.com/livre-le-rapertoire-des-saveurs-niki-segnit-402897.html>

<http://www.repertoiredeschiropraticiens.fr/>

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>

<http://www.eke.org/fr/acteurs-culturels/actualites-professionnelles/un-repertoire-des-groupes-de-musiques-actuelles-de-bayonne>

<http://www.ukulele-blog.com/tablatures/>

<http://www.sacem.fr/oeuvres/oeuvre/index.do>

13-Passoire

<http://www.scoop.it/t/cloudnews-1/p/3997608289/2013/02/27/le-cloud-est-une-passoire>

http://christiancombaz.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=165:le-cloud-est-une-passoire&catid=34:extraits

15-Bouilloire

<http://www.planetpositive.org/encore/actu-avant-2010/4188-japon-une-bouilloire-veille-sur-les-seniors>

<http://connected-objects.fr/2013/11/ikettle-bouilloire-connectee-wifi/>

19-Ambulatoire

<http://www.kisskissbankbank.com/outside-of-the-darkness>

20-Territoire

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D720819B0970F5D9354EF12FD49EF17A.tpdjo06v_3?cidTexte=JORFTEXT000000451599&categorieLien=id

<http://www.uclouvain.be/326676.html>

22-Conservatoire

<http://okhra.com/>

<http://www.citroen.fr/conservatoire-citroen/#/conservatoire-citroen/>

<http://www.archiveshomo.info/archives/conservatoire.htm>

www.cnahes.org

23-Ivoire

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/02/06/01016-20140206ARTFIG00065-3000-kg-d-ivoire-saisis-en-france-vont-etre-detruits-a-paris.php>

<http://www.lemonde.fr/journelectronique/donnees/protege/20140207/html/949306.html>

<http://www.louvre.fr/routes/objets-dart>

24-Auditoire

<http://paulcompostelle.over-blog.com/article-l-eglise-saint-michel-de-charost-105726134.html>

26-Obligatoire

<http://www.ebcdsignaletique.com/piscine-20.html>

29-Armoire

<http://blog.cr2pa.fr/2013/03/l-hebergeur-malgre-lui-ou-les-archives-non-archivees/>

<http://www.armoire-ignifuge.fr/faq/faq.htm>

32-Foire

www.commentcamarche.net

<http://forum.pcastuces.com>

<http://www.clubic.com>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Reuilly_\(AOC\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Reuilly_(AOC))

<http://www.corsematin.com/foire-aux-questions.473246.html>

<http://faq.adullact.org>

<http://www.armoire-ignifuge.fr/faq/faq.htm>

<http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Jeunesse/Accueils-collectifs-de-mineurs/Ressources-pour-les-equipes-d-animation/Alimentation-et-restauration-collective/Foire-aux-questions-sur-la-restauration-collective>

http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_21336/faq-paiement-des-amendes/

http://www.fff.fr/faq_institu_footxxxx

<http://www.myarchivebox.com/faq>

<http://www.chiropraxie.com/patient-publique/faq/>

33-Classificateur

http://fr.wikipedia.org/wiki/Classification_d%C3%A9cimale_universelle

[http://fr.wikipedia.org/wiki/BBK_\(classification\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/BBK_(classification))

<http://www9.georgetown.edu/faculty/spielmag/docs/phonetique/voyelles2.htm>

<http://jalonedit.unice.fr/ethnomusicologie/cours/1.-anthropologie-des-classifications-instrumentales/les-principales-classifications>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ranganathan>

<http://www.archive17.fr/index.php/methode-archivage-arcateg/arcateg.html>

34-Exécutoire

<http://www.europe1.fr/France/Pour-le-CSM-un-magistrat-ne-peut-tweeter-a-l-audience-2106843/>

<http://tempsreel.nouvelobs.com/vu-sur-le-web/20140430.OBS5715/etre-magistrat-et-tweeter-2-activites-qui-ne-font-pas-bon-menage.html>

35-Discriminatoire

http://fr.wikipedia.org/wiki/Encyclop%C3%A9die_fran%C3%A7aise

36-Saint-Sébastien-sur-Loire

<http://www.marieannechabin.fr/2012/07/representativite/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Communes_de_France

37-Exutoire

http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/judicial_cooperation_in_civil_matters/l33190_fr.htm

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000849137>

<http://www.marieannechabin.fr/2011/10/nudite/>

<http://www.youtube.com/watch?v=AfpSRnahQig>

38-Branloire

<http://www.auxbordsdesmondes.fr/spip.php?article927>

39-Trajectoire

http://maurel.ebsi.umontreal.ca/dominique_maurel_communications.html

<http://www.letelegramme.fr/france/viande-de-cheval-les-derives-etait-connues-31-05-2014-10190796.php>

40-Provisoire

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=E6393D5FD69B820911FCB8B50A79E124.tpdjo14v_2?idSectionTA=LEGISCTA000020042638&cidTexte=LEGITEXT000006070249&dateTexte=20081231

<http://www.avelo.net/image/tmp/fermeture-provisoire.jpg>

42-Rédhibitoire

<http://www.marieannechabin.fr/2013/02/motu-proprio/>

<http://www.marieannechabin.fr/2012/03/serendipite/>

43-Accessoire

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Joyaux de la Couronne britannique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Joyaux_de_la_Couronne_britannique)

44-Gloire

<http://www.recette-pate-a-crepes.fr/crepes-sucrees/crepe-nutella.php>

45-Suppositoire

<http://tuto-wibb.kazeo.com/tutoriels/assemblez-votre-serveur-nas-de-a-a-z,a2125254.html>

46-Contradictoire

<http://www.piaf-archives.org/content/necrologie-de-madame-valerie-poinsotte>

<http://blog.univ-angers.fr/formationarchives20ans/les-enseignements-et-enseignements/les-disputes-debat-autour-de-lactualite-archivistique/>

<http://www.marieannechabin.fr/2013/03/pro/>

47-Grégoire

<http://www.liturgie catholique.fr/Qu-est-ce-que-le-chant-gregorien.html>

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/reforme-gregorienne/>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Calendrier gr%C3%A9gorien](http://fr.wikipedia.org/wiki/Calendrier_gr%C3%A9gorien)

<http://expositions.bnf.fr/carolingiens/antho/02.htm>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri Gr%C3%A9goire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Gr%C3%A9goire)

<http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/SerieJ/1249919223.pdf>

<http://www.youtube.com/watch?v=n95nf9F-on4&list=RDn95nf9F-on4&index=1>

48-Préparatoire

http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C957563130C4DC35C3DB003F49AA8A5D.tpdjo13v_2?cidTexte=JORFTEXT000000339241&dateTexte=20140808

<http://www.cada.fr/le-document-ne-doit-plus-etre-preparatoire,6135.html>

49-Caquetoire

<http://www.marhamchurchantiques.com/>

<http://www.panoramio.com/user/3951152/tags/Montireau>

50-Échappatoire

<http://www.holoweb.net/~liam/pictures/2004-09-uk-cornwall-01/pages/cimg2735/cimg2735-2304x1728.jpg>

52-Pourboire

<http://fr.wiktionary.org/wiki/pourboire>

<http://www.corsematin.com/article/ajaccio/le-pourboire-ultime-victime-de-la-crise.1459236.html>

Présentation de l'auteur



Marie-Anne Chabin est un expert indépendant dans le domaine de l'archivage et de l'information numérique. Ancienne élève de l'École des chartes (Paris), elle a effectué une partie de sa carrière à la Direction des Archives de France, puis choisi d'élargir son expérience à la gestion électronique de documents et à l'audiovisuel (à l'Institut national de l'Audiovisuel entre 1997 et 1999), avant de fonder en 2000 son propre cabinet de conseil (www.archive17.fr).

Concepteur de la méthode Arcateg™ (archivage par catégories), elle accompagne aujourd'hui les entreprises dans la définition et la mise en œuvre d'une politique d'archivage.

Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur l'information sous toutes ses formes et la place des archives dans la société, elle propose également des formations à l'archivage managérial (*records management*) et à la diplomatie numérique, disciplines qu'elle a enseignées au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) entre 2008 à 2014. Elle est actuellement chargée de cours à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

Elle est engagée dans plusieurs groupes de réflexions : le CR2PA, Club de l'archivage managérial, dont elle est membre fondateur (www.cr2pa.fr), InterPARES (*International Research into the Preservation of Authentic Records in Electronic Systems*, <http://interparestrust.org/>) et l'OuDiPo (Ouvroir de Diplomatie Potentielle (www.oudipo.fr)).

MAC tient un blog archivistique : <http://transarchivistique.fr/>, un autre blog sur le site du Monde : <http://marieannechabin.blog.lemonde.fr/> et, depuis 2011, son blog hebdomadaire « suffixé » d'où est tiré le présent recueil : www.marieannechabin.fr.